

**Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2019-12-12-54 | Prolongation du Contrat de ville Sur le rapport de Madame Atif Najia**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 6 décembre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche.

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Madame Najia Atif, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Madame Francine Goyer, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Antoine Scicluna.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Didier Quint

**Exposé des motifs :**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine fixe le cadre de référence du contrat de ville 2015-2020. À l'échelle de la Métropole Rouen-Normandie, ce contrat a été signé le 5 octobre 2015. La finalité de la politique de la ville est l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et leur inscription dans la dynamique globale de développement du territoire.

La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ainsi que la circulaire n°6057 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers viennent prolonger la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et engagent l'Etat et les intercommunalités dans la mise en œuvre des orientations prises dans le Pacte de Dijon et le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers à travers la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des Collectivités territoriales,
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- La circulaire du Premier Ministre n° 5729 – SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,
- La circulaire du Premier Ministre n° 6057 – SG du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- La délibération du 5 octobre 2015 approuvant le contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie,

**Considérant que :**

- La loi de Finances du 28 décembre 2018 prolonge la durée des contrats de ville jusqu'en 2022,
- La circulaire du 22 janvier 2019 confirme cette prolongation des contrats de ville,
- La rénovation du contrat de ville repose sur l'adoption d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques,
- L'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a pris en compte les spécificités de chaque territoire et des besoins propres à chaque quartier,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'adopter le protocole d'engagements renforcés et réciproques définissant les engagements de chaque partenaire, dont la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, selon

les priorités déclinées dans le protocole et dans les tableaux de synthèse présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 19/12/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191212-lmc115278-DE-1-1



## Protocole d'engagements renforcés et réciproques Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie

### Table des matières

I.	Préambule .....	2
A.	Rappel du cadre contractuel .....	2
B.	Contexte .....	2
C.	Les nouvelles orientations nationales .....	3
II.	La démarche d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques .....	3
A.	Les enjeux .....	3
B.	Les outils disponibles .....	4
C.	La méthode .....	5
D.	Le calendrier .....	6
III.	La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires .....	7
A.	Cadre de vie .....	7
B.	Cohésion sociale .....	9
C.	Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire .....	11
D.	Tranquillité publique .....	13
E.	Gouvernance et organisation .....	13
IV.	La territorialisation de l'action publique .....	14
V.	Le suivi et l'évaluation .....	19
VI.	Annexes .....	20

## **I. Préambule**

### **A. *Rappel du cadre contractuel***

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 avait fixé le cadre de la Politique de la ville à travers la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Si la finalité de la politique de la ville reste l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires et leur inscription dans la dynamique globale de développement du territoire, le Contrat de ville apporte de nouvelles dispositions notamment sur le plan de la méthode.

En effet, le Contrat de ville repose sur une géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine. Il vise également une mobilisation plus forte des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires. Cela se traduit formellement par un document cadre structuré autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain ; auquel il a été décidé, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, d'ajouter un pilier tranquillité publique.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Monsieur Patrick Kanner. Il décline 26 orientations stratégiques pour 61 objectifs opérationnels regroupés dans ces quatre piliers.

Pour le territoire de la Métropole Rouen Normandie, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit environ 10 % de la population métropolitaine.

### **B. *Contexte***

Le 14 novembre 2017, lors d'un déplacement à Tourcoing, le Président de la République a prononcé un discours spécifique autour de la politique de la ville et indiqué qu'un plan de mobilisation en faveur des quartiers allait être établi et piloté par Jean-Louis Borloo. Ce rapport « vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale » a été remis au premier ministre le 26 avril 2018.

Parallèlement à ce travail, France Urbaine et l'Association des Communautés de France (Adcf) ont initié, le 6 avril 2018, la rédaction d'un pacte pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale servant de base de discussion pour le Comité interministériel des villes, qui devait clarifier et engager les responsabilités des collectivités et de l'Etat.

Le 22 mai 2018, dans le cadre de l'installation du Conseil présidentiel des villes, le Président de la République a annoncé les grands axes de la mobilisation nationale en faveur des quartiers et donné quelques mesures concrètes mises en œuvre dans ce cadre. Il a par ailleurs validé le Pacte de Dijon signé par 86 villes et intercommunalités et signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018. La Métropole Rouen Normandie est signataire du pacte de Dijon.

Le 18 juillet 2018, le ministère de la cohésion des territoires publie le « plan de mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers ». Ce plan est précisé par la circulaire du 22 janvier 2019 qui décrit les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette mobilisation nationale ainsi que le calendrier.

### **C. Les nouvelles orientations nationales**

Les nouvelles orientations ne remettent pas en cause la dynamique globale des Contrats de ville telle que définie par la loi du 21 février 2014 mais viennent, au contraire, renforcer la dynamique autour de 3 axes :

- ✓ Les Contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022,
- ✓ La géographie prioritaire est conservée,
- ✓ La mobilisation du droit commun est renforcée.

Le Pacte de Dijon a souhaité réaffirmer les responsabilités des intercommunalités et de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique de la ville :

- ✓ Le rôle des intercommunalités concernant le développement économique et l'emploi, l'habitat (renouvellement urbain) et les mobilités.
- ✓ L'Etat sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment concernant l'Education, la sécurité et la justice, et la santé.

La circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers du 22 janvier 2019, confirme la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022 et engage l'Etat et les intercommunalités dans la mise en œuvre effective des orientations prises dans le Pacte de Dijon ainsi que dans le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte). Elle engage l'Etat et les intercommunalités à opérer une rénovation de leur Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Par ailleurs, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a constitué une nouvelle feuille de route en direction notamment des services déconcentrés de l'Etat autour de 3 axes : garantir les mêmes droits aux habitant.e.s, favoriser l'émancipation, et faire République. Ces 3 objectifs se déclinent en 40 mesures concrètes adossées à des indicateurs d'évaluation.

## **II. La démarche d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques**

### **A. Les enjeux**

A travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques, il s'agit de :

- ✓ Prioriser les actions à mettre en œuvre,
- ✓ Relancer la dynamique partenariale du Contrat de ville,
- ✓ Renforcer la mobilisation du droit commun en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires dans une logique inclusive,
- ✓ Faire converger l'ensemble des politiques sectorielles des institutions en direction des quartiers prioritaires (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, stratégie Ma santé 2022, Plan d'investissement dans les compétences et Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, COP 21 locale, Programme local de l'habitat, Convention intercommunale d'attributions, Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF, ...)
- ✓ Adapter les réponses institutionnelles aux besoins réels des territoires,
- ✓ Optimiser les procédures administratives.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue une synthèse de la mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires ainsi que des priorités d'actions identifiées

sur chaque commune inscrite dans la géographie prioritaire. Il constitue la feuille de route de la Politique de la ville pour la période 2020/2022 à l'échelle métropolitaine.

### **B. Les outils disponibles**

Afin d'élaborer ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, nous nous appuyons notamment sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, validée en conseil métropolitain du 28 février 2019. Celle-ci apporte déjà quelques éléments de réponse notamment en matière de méthode de travail :

- ✓ La Métropole constitue l'échelle de pilotage pertinente qui n'empêche pas une richesse et une diversité des pratiques à l'échelle communale. Les objectifs stratégiques et opérationnels inscrits dans le Contrat de ville sont le fruit d'un travail collectif mais sont nombreux et généralistes. Il convient de prioriser ces objectifs en s'appuyant sur les stratégies établies par chaque institution pour ses politiques sectorielles et notamment sur les services de l'Etat et de l'intercommunalité sur les 6 axes du pacte de Dijon.
- ✓ Alors que l'ambition initiale du Contrat de ville était de constituer un Contrat unique regroupant l'ensemble des aspects du développement d'un territoire, les volets Cohésion sociale et rénovation urbaine restent éloignés. Il s'agit donc de renforcer les liens entre les volets cohésion sociale et renouvellement urbain du Contrat de ville pour constituer de réels projets de territoires.
- ✓ Les institutions fonctionnent de façon distincte, chacune dans le périmètre de ses politiques publiques. Il s'agit de mettre davantage en cohérence l'ensemble des politiques publiques en travaillant sur la transversalité et le partenariat avec pour finalité le développement du territoire. Cela passe notamment par le développement des équipes projets pluridisciplinaires.
- ✓ L'ensemble des parties prenantes du Contrat de ville pourrait être davantage impliqué dans le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du Contrat, notamment les bailleurs, les associations et les habitants.e.s. Les partenaires manquent d'espaces d'échanges moins formels que les comités techniques et comités des financeurs. Il s'agit de penser de nouveaux espaces moins formalisés et permettant d'associer une diversité d'acteurs.rices à des échelles différentes, notamment sur les volets cadre de vie et réussite éducative.
- ✓ Le fonctionnement de la programmation annuelle du Contrat de ville est trop lourd sur le plan administratif et trop récurrent, il ne permet pas de se donner le temps de mettre en place les projets et de prendre du recul pour les évaluer. Par ailleurs, la plateforme de saisie des demandes de subvention Dauphin doit davantage reposer sur une logique partenariale. Il s'agit donc de développer des conventions triennales en étoffant les attendus et les éléments d'évaluation. Il s'agit également de réfléchir à des mutualisations d'appels à projets ou de gestion des demandes de subvention.

Les projets de territoire, réalisés pour chaque quartier prioritaire en 2015 au moment de la signature du Contrat de ville, ont également été mobilisés, notamment à l'occasion des rencontres partenariales. Il s'est agi de faire le point sur les actions mises en place depuis 2015, ce qui avait fonctionné, les besoins couverts, et au contraire, les problèmes toujours existants et les nouvelles problématiques rencontrées.

Par ailleurs, la Métropole a renouvelé, fin 2018, son partenariat avec l'INSEE Normandie afin de remettre à jour le diagnostic territorial tel qu'il avait été conçu à l'origine du Contrat de ville. L'objectif principal de la démarche est d'identifier et de caractériser les forces et faiblesses de chaque quartier et de servir de base à la mise à jour de chaque projet de territoire pour permettre aux réponses institutionnelles de s'adapter au mieux aux besoins de chaque territoire.

Enfin, un diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), ayant pour objet de dresser un état des lieux sanitaire de la Métropole Rouen Normandie a également pu être mobilisé. Il identifie l'offre de soins sur le territoire et les principales problématiques de santé de la population.

### **C. La méthode**

Afin de traduire ces objectifs et orientations en programme d'actions opérationnel, et pour répondre aux préconisations inscrites dans la circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers, nous avons procédé de la manière suivante :

#### ✓ Approche globale de l'action publique

L'un des objectifs de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques étant de renforcer la mobilisation du droit commun et de faire converger l'ensemble des politiques sectorielles des institutions en direction des quartiers prioritaires, il s'agit donc d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration de ce document et de s'appuyer sur les orientations nationales de chaque partenaire mais surtout sur la déclinaison locale des différents plans. Le 7 mai 2019, une réunion regroupant la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale des Affaires Culturelles Normandie (DRAC), la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie (DIRECCTE), le Conseil Départemental de l'accès au droit (CDAD), la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime (DASEN), la Région Normandie, la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité (DDDFE), le Département de Seine-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime (CAF), Pôle emploi, les missions locales de l'agglomération rouennaise et elbeuvienne, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Banque des Territoires, l'Union pour l'Habitat Social de Normandie (UHS), l'équipe projet pluridisciplinaire et les Directions Solidarité, Habitat, Mobilités et Développement Durable de la Métropole<sup>1</sup>, a permis de croiser les feuilles de route des différents partenaires et d'identifier les points de convergence. Suite à cette rencontre, les partenaires ont formalisé leurs engagements à travers des fiches d'intentions qui sont annexées au présent document.

#### ✓ Différenciation en fonction des territoires

Afin d'adapter les priorités aux réels enjeux des quartiers politique de la ville et aux besoins des habitant.e.s, nous avons travaillé avec l'INSEE Normandie pour mettre à jour le diagnostic infra-communal permettant d'identifier à l'échelle des IRIS et des quartiers prioritaires les difficultés majeures. Un diagnostic autour des enjeux en matière de santé a également été réalisé par l'OR2S. Bien que ces données soient arrivées tardivement dans le calendrier d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques, elles nous ont tout de même permis de valider ou d'invalider les priorités pressenties par les partenaires. Durant le mois de juin 2019, des rencontres partenariales rassemblant à minima la commune, la Métropole, la DDCS et le/la délégué.e du Préfet et ouverte aux autres partenaires, ont été organisées. La CAF, Pôle emploi et la mission locale de l'agglomération rouennaise ont notamment participé aux rencontres organisées sur chaque commune afin de faire un point d'étape sur le projet de territoire initialement rédigé en 2015 et les priorités actuellement identifiées par les partenaires ou via les diagnostics. Ces rencontres ont abouti à l'établissement d'une feuille de route définissant les priorités et les ressources mobilisables sur les 3 prochaines années.

#### ✓ Responsabilisation et évaluation des acteurs.rices

Si le pilotage du Contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, revient à la Métropole et à l'Etat notamment via les services Politique de la ville et les délégué.e.s du Préfet, l'ensemble des partenaires doit identifier dans sa fiche d'intention la personne en charge du suivi du projet. Les rencontres partenariales organisées deux fois par an sur chaque commune permettront de suivre l'avancée de la mise en œuvre des actions.

---

<sup>1</sup> L'Agence régionale de santé n'a pas pu être présente à la réunion partenariale du 7 mai mais a transmis à la Métropole Rouen Normandie une contribution écrite.

#### **D. Le calendrier**

5 février 2019 : échange avec la DDCS et la Préfecture sur la démarche.

Mi-février 2019 : rédaction de la démarche et envoi d'un courrier à l'attention de la Préfète pour acter la stratégie.

26 février 2019 : rencontre de l'équipe projet Contrat de ville métropolitaine pour échanger sur la démarche.

26 mars 2019 : présentation de la démarche en comité des financeurs.

5 avril 2019 : échange autour de la démarche en comité technique Contrat de ville. Restitution du diagnostic infra-communal de l'INSEE.

7 Mai 2019 : organisation d'une rencontre avec les principaux partenaires du Contrat de ville pour présenter la démarche et connaître les orientations locales de chacun.

7 juin 2019 : Présentation du diagnostic autour de la santé par l'OR2S en comité technique Contrat de ville.

Juin 2019 : travail autour de la mise à jour des projets de territoire avec les communes selon le calendrier suivant :

<b>Communes</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>
Rouen	17-juin	Maison du plateau
Notre-Dame-De-Bondeville	18-juin	CCAS de Notre-Dame
Maromme	18-juin	Mairie de Maromme
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	19-juin	Mairie de Cléon
Saint-Etienne-Du-Rouvray	21-juin	Château blanc
Oissel-sur-Seine	25-juin	Mairie de Oissel
Sotteville-lès-Rouen	26-juin	Mairie de Sotteville
Petit-Quevilly	26-juin	Mairie de Petit-Quevilly
Grand-Couronne	27-juin	Mairie de Grand-Couronne
Darnétal	28-juin	Mairie de Darnetal
Canteleu	1 <sup>er</sup> juillet	Mairie de Canteleu
Elbeuf-sur-Seine	03-juil	Mairie d'Elbeuf

Juillet 2019 : rédaction d'un point d'étape sur la mise en œuvre du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour transmission à l'Etat.

2 octobre 2019 : Présentation et validation du document en comité des partenaires.

16 décembre 2019 : validation du document en conseil métropolitain et signature.

### **III. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires**

Comme indiqué dans le préambule, le protocole d'engagements renforcés et réciproques n'a pas vocation à se substituer au Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie tel qu'il a été signé le 5 octobre 2015. Ainsi, le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, les principes fondateurs du Contrat de ville tels que la géographie prioritaire, la recherche d'une coordination des politiques sectorielles de droit commun, l'inscription des quartiers dans la dynamique de développement de la Métropole et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitant.e.s, continuent de constituer la philosophie du Contrat de ville. De même les 4 piliers, 26 orientations stratégiques, 61 objectifs opérationnels ainsi que les axes transversaux restent l'ossature du Contrat de ville sur la période 2020/2022.

Néanmoins, à travers ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, il s'agit de renforcer le travail partenarial, de concentrer l'action des partenaires autour d'un nombre limité d'enjeux prioritaires collectivement identifiés afin de gagner en efficacité et d'avoir un impact supplémentaire sur la vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Le travail de diagnostic engagé avec l'INSEE Normandie et l'OR2S et les échanges avec les partenaires qui ont eu lieu dans le cadre des rencontres partenariales, ont permis de faire ressortir 3 priorités majeures pour le territoire : l'éducation, la santé et l'emploi. Une attention particulière sera également portée sur la prise en compte de l'égalité femmes / hommes dans l'ensemble des politiques sectorielles. Les principaux éléments de contexte mis à jour et les étapes de la mise en œuvre du Contrat de ville sont détaillés ci-après.

#### ***A. Cadre de vie***

La Métropole Rouen Normandie compte 72 500 logements sociaux représentant près de 36% des logements du territoire, avec de grandes disparités entre les communes :

- 71% de l'offre est concentrée dans 10 communes urbaines ;
- 7 communes ont une part de logements sociaux dépassant 50% ;
- 35 communes ont moins de 100 logements sociaux ;
- 5 communes sont déficitaires en logements sociaux et ne répondent pas à leurs obligations de disposer d'au moins 20% de logements sociaux (loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000).
- 27% des logements sociaux de la Métropole sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les communes sur lesquelles sont situés ces quartiers concentrent 65% de l'offre de logement social.

Une large part des actions du volet « Cadre de vie » se concrétise dans la mise en œuvre des 9 projets inscrits dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- 3 d'intérêt national : les Hauts de Rouen à Rouen, les Arts et les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly.
- 1 quartier régional d'intérêt national : le Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray
- 5 d'intérêt régional : le Plateau à Canteleu, le Parc du Robec à Darnétal, le Centre-Ville à Elbeuf, Grammont à Rouen, Saint-Julien à Oissel.

La Métropole est le porteur de la stratégie globale sur le territoire notamment en matière d'habitat, de peuplement, de mobilité et de politique énergétique et assure la cohérence avec d'autres orientations thématiques notamment en matière de gestion urbaine et sociale de proximité, de développement économique et d'insertion. A travers la convention-cadre métropolitaine signée avec l'ANRU et ses partenaires, la Métropole s'assure de la cohérence des projets avec les politiques métropolitaines et notamment avec les orientations du Programme Local de l'Habitat en matière de

reconstitution de l'offre de logements sociaux et de diversification de l'habitat. La Métropole appuiera l'Etat pour inciter à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans ces projets de renouvellement urbain.

Les Communes sont les porteurs de projet opérationnels de renouvellement urbain. Elles mettent en œuvre le programme urbain des projets et coordonnent les travaux des différents maîtres d'ouvrage.

La Banque des Territoires, issue de la récente transformation de la Caisse des Dépôts, accompagne les Communes concernées par le NPNRU dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement, notamment en finançant leurs projets d'investissement en matière de développement économique et d'investissements immobiliers à travers le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale.

Les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU et les partenaires institutionnels font l'objet de conventions pluriannuelles NPNRU par quartier, en cours de finalisation. Ces conventions formalisent les engagements urbains et financiers des maîtres d'ouvrage et de leurs partenaires financiers qui traduisent l'ambition pour l'avenir de ces quartiers. La signature de la déclaration d'engagement le 12 juillet 2019 marque la validation des 9 projets de renouvellement urbain de la Métropole et l'accord de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour engager les opérations sur le plan technique et financier. Concrètement, cela ouvre la voie à d'importants travaux à mener sur les 10 années à venir par la Métropole, les villes et les bailleurs sociaux, sur le patrimoine bâti, les équipements et les aménagements de la voirie et des espaces publics de ces quartiers.

A l'échelle des 9 quartiers, le NPNRU représente un montant d'investissement tous travaux confondus de plus de 416 millions d'€. L'engagement de l'ANRU s'élève à 192 millions d'euros. Les autres principaux financeurs s'engagent à hauteur de : les villes 60M€, la Région 33M€, le Département 31M€ et les bailleurs sociaux 25M€. La Métropole investira pour sa part au total 56 millions d'euros, dont 24 millions d'euros sur les aménagements urbains en tant que maître d'ouvrage, 10 millions d'euros d'aides à la requalification des logements atteignant des critères de haute performance énergétique (label BBC rénovation) et 22 millions d'euros de participation au financement des projets communaux (notamment sur les équipements publics).

La réduction des inégalités territoriales passe également par la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement métropolitaine définie dans sa convention intercommunale d'équilibre territorial, qui évolue en Convention Intercommunale d'Attributions approuvée par le Conseil Métropolitain du 27 juin 2019. Elle fixe des objectifs d'attributions des logements sociaux dans et en dehors des quartiers prioritaires<sup>2</sup>, tenant compte de la fragilité de l'occupation du parc social, et précise les modalités d'accompagnement des ménages concernés par la démolition de logements dans le cadre de la charte métropolitaine de relogement. En effet, si les données INSEE ne sont pas disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires, il ressort du diagnostic que certains IRIS (Lombardie et Sapins à Rouen, Nobel et saint-Julien à Petit-Quevilly, Cité verte et cité rose à Canteleu) ont une part de locataires HLM parmi les résidences principales de plus de 90 %.

Les bailleurs sociaux pleinement intégrés à cette stratégie de peuplement ont également un rôle important à jouer en matière de lien social et d'amélioration du cadre de vie en tant qu'acteurs. rices de proximité. La prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022 a pour conséquence la poursuite des engagements pris dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Il est à noter qu'à l'occasion des rencontres partenariales qui se sont déroulées au mois de juin, un certain nombre de communes ont fait remonter des difficultés de formalisation des contreparties liées à l'abattement TFPB. L'ensemble des partenaires s'est engagé

---

<sup>2</sup> la Métropole vise à atteindre 25% des attributions en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur des ménages du 1<sup>er</sup> quartile et des ménages relogés dans le cadre du NPNRU et à favoriser les attributions aux ménages des autres quartiles dans les QPV, contribuant à la mixité sociale en maintenant un taux de 77% des attributions dans les QPV pour les ménages des quartiles supérieurs.

dans une démarche d'harmonisation des outils et de partage d'expérience afin de rendre le dispositif plus efficace et plus transparent. Ceci prendra la forme d'un groupe de travail qui va démarrer dès octobre 2019.

Enfin, pour permettre une plus grande accessibilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires aux services publics et à l'emploi, il s'agit de développer une offre complémentaire en matière de mobilité compatible avec les ressources financières des habitant.e.s des quartiers prioritaires mais également en adéquation avec la démarche de COP 21 locale dans laquelle s'est inscrite la Métropole. Il s'agit donc de favoriser la pratique de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens, par la prise en compte de ces usages dans l'ensemble des projets et aménagements de l'espace public, et par la promotion d'un changement des comportements de mobilité via le développement de vélos-écoles notamment.

### ***B. Cohésion sociale***

Si la mobilité est un levier essentiel pour permettre l'accès de chacun aux services publics, il est nécessaire également que des équipements de proximité permettent un maillage territorial efficace répondant à la mission d'accueil des publics primo-arrivants ou d'accompagnement des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires. Ainsi, à travers ses conventions territoriales globales déclinées à l'échelle des communes, la Caisse d'Allocations Familiales veille au déploiement de structures d'Animation de la Vie Sociale dans chaque quartier prioritaire. En 2018, le schéma directeur d'animation de la vie sociale piloté par la CAF faisait état de 8 communes Politique de la ville ne disposant pas de structure d'animation de la vie sociale. En complément et afin de consolider les structures associatives ou les projets portés par les communes et leurs établissements publics en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires, la DDCS s'engage à tout mettre en œuvre, en lien avec la DRDJSCS qui pilote le dispositif, pour doubler le nombre de postes Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) politique de la ville au bénéfice des associations du département et à déployer l'ensemble des postes adultes-relais, soit 106 postes sur la Seine-Maritime, en priorisant notamment les territoires non dotés actuellement. Pour le Département de la Seine-Maritime, il s'agira de prévenir les sorties « sèches » de l'ASE (dans le cadre des engagements socles Etat/Département – Plan pauvreté) et de développer une palette d'accompagnements pour ces jeunes en particulier.

#### **✓ Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité**

En matière de citoyenneté et valeurs républicaines, la DRDJSCS déploie une offre de formation « valeurs de la république et laïcité » à destination notamment des acteurs.rices communaux et associatifs du territoire. En complément, la Préfecture, le Conseil Départemental et la CAF de Seine-Maritime développent un appel à projets commun autour de la prévention de la radicalisation qui vise à accompagner les familles qui font face à des risques de radicalisation mais aussi à former les acteurs locaux à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de ces dérives radicales.

En matière de lutte contre les discriminations, le Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) sera actualisé sur la même durée que le Contrat de ville, et la Métropole poursuivra son appel à projets annuels afin de soutenir les projets associatifs en matière de prévention des discriminations. Le prochain plan égalité femmes / hommes 2020-2022 de la Métropole intégrera un objectif en matière d'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires. La DDDFE accompagne également le développement d'actions de sensibilisation des jeunes aux stéréotypes sexistes et au respect dans les relations amoureuses et appuiera le déploiement de contrats locaux de coordination des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

### ✓ Réussite éducative

Les élèves des établissements scolaires localisés dans ou à proximité immédiate des quartiers prioritaires sont au nombre de 8 000 écoliers et de 2 500 collégiens. Les quartiers prioritaires de la Métropole accueillent 17% des écoliers et 12 % des collégiens (alors que seuls 10% des habitant.e.s de la Métropole habitent un quartier prioritaire). La réussite éducative des enfants vivant dans les quartiers prioritaires passe par la construction de parcours de réussite de la petite enfance à l'entrée en formation et en emploi. Sur le volet petite enfance, la CAF s'emploiera, dans le cadre de ses conventions territoriales globales, à développer le maillage territorial en matière d'offre d'accueil du Jeune enfant via des Equipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), de relais assistantes maternelles (RAM) ou de lieux d'accueil enfants / parents (LAEP). La scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et le développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles complètent cette offre en direction des plus jeunes.

En matière de réussite scolaire, les quartiers prioritaires de la métropole ont un taux moyen de scolarisation des 15/24 ans de 51.4 % (3 quartiers descendant en dessous des 40 %) alors que la moyenne du territoire métropolitain est de 68.8%. L'Education Nationale a d'ores et déjà mis en place le dédoublement des classes de CP et de CE1 sur l'ensemble des REP+ et des REP. Ce travail sera poursuivi sur les prochaines rentrées scolaires dès 2020 à travers le dédoublement des classes de Grande section de maternelle pour les publics prioritaires.

Néanmoins, la réussite éducative ne s'arrête pas aux portes de l'école et il s'agit de créer davantage de partenariat entre tous les acteurs.rices prenant part à la co-éducation de l'enfant. C'est notamment l'ambition des cités éducatives. Sur notre territoire, les projets de Saint-Etienne-du-Rouvray (quartier prioritaire Château-Blanc) et Rouen (quartier prioritaire Hauts-de-Rouen) ont été retenus et labellisés dans le cadre de l'expérimentation nationale. Enfin, cette recherche d'une meilleure articulation des dispositifs et des acteurs.rices intervenant dans l'éducation de l'enfant constitue un objectif prioritaire sur l'ensemble des quartiers politique de la ville à travers l'amélioration des liaisons maternelle/élémentaire /collège/lycée/université, l'articulation des dispositifs « devoirs faits », des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des Programmes de Réussite Educative (PRE). La Région Normandie viendra également compléter le parcours de réussite éducative des jeunes à travers la mise en place de sa stratégie de l'Orientation.

### ✓ Promotion de la santé

Le diagnostic réalisé par l'OR2S en fin d'année 2018 montre qu'avec une espérance de vie à la naissance inférieure de 1,2 an chez les hommes et 0,4 chez les femmes par rapport au standard national, la Métropole Rouen Normandie est bien loin des autres métropoles qui affichent, pour la plupart d'entre elles, des meilleurs résultats que ceux observés pour l'Hexagone.

Cela résulte d'une mortalité qui est importante tous âges et genres confondus mais elle l'est encore plus pour la mortalité dite prématurée (qui survient chez les moins de 65 ans). Cette surmortalité est en partie liée à des comportements peu favorables à la santé (consommation de tabac et d'alcool, alimentation...) et pourrait être évitée, notamment par un renforcement des actions de prévention et ce, dès le plus jeune âge. La situation dans la Métropole Rouen Normandie n'est cependant pas homogène et laisse apparaître différentes réalités, peu favorables notamment aux communes concernées par la politique de la ville.

La situation sanitaire du territoire métropolitain est préoccupante et fait de la santé une priorité d'action pour l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville mais également un enjeu majeur pour le territoire au-delà de la géographie prioritaire. C'est pourquoi, la Métropole Rouen Normandie a mis en place un FSIC Santé (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et de pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA). Les Communes poursuivent le déploiement de leur ateliers santé ville (ASV), Contrats locaux de santé (CLS) et réseaux de promotion de la santé, et s'engagent également sur la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Cependant, ces actions ne peuvent avoir un impact et un effet sur la vie quotidienne des habitant.e.s des quartiers prioritaires que si le travail des Communes

et de la Métropole est accompagné d'un engagement de l'ARS notamment pour l'installation des professionnels de santé sur le territoire. C'est pourquoi, l'ARS a d'ores et déjà modifié l'arrêté de zonage médecins, en classant l'ensemble des QPV de Normandie en zones prioritaires, afin de permettre aux médecins généralistes s'installant dans les quartiers prioritaires de bénéficier d'un ensemble d'aides financières à l'installation. En matière de prévention et de promotion de la santé, dans le cadre du Projet régional de santé (PRS), l'ARS poursuivra son soutien aux ateliers santé ville et au réseau territorial de promotion de la santé et apportera un soutien méthodologique via le conseiller méthodologique de territoire et l'association promotion santé Normandie.

✓ Accès à la culture, au sport et aux loisirs

Si le territoire métropolitain est plutôt bien doté en équipements sportifs et culturels, il n'en reste pas moins que l'accès au sport et à la culture est inégalitaire selon les territoires. En effet, les habitant.e.s des quartiers prioritaires fréquentent peu les équipements culturels de leur territoire et encore moins les équipements métropolitains. Il s'agit alors, en lien avec la DRAC, de formaliser davantage les partenariats entre structures culturelles du territoire et habitant.e.s des quartiers ou structures de proximité. Par ailleurs, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray s'est engagée dans le développement d'une micro-folie.

***C. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire***

Comme indiqué en introduction de ce chapitre, l'emploi constitue un enjeu majeur du développement du territoire métropolitain, au-delà même des quartiers prioritaires. Dans chaque quartier prioritaire de la Métropole, au moins un tiers des actifs est au chômage alors que le taux de chômage n'est que de 17% dans l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie. Le taux de chômage de l'ensemble de la population vivant en quartier prioritaire est de 39%, soit plus de deux fois supérieur à celui de la Métropole dans son ensemble. Pour les femmes des quartiers prioritaires, ces difficultés sont encore plus importantes. Le taux d'emploi des femmes n'est que de 36.6% sur les quartiers prioritaires avec de fortes variations selon les quartiers (plus de 46% sur Oissel Nord contre 22.5% sur le château blanc). Avec 26% de la population en emploi concernée contre 14% dans la Métropole, la population des quartiers prioritaires est également plus souvent en emploi précaire (missions d'intérim, contrats d'apprentissage, stages rémunérés ou tout autre type d'emploi à durée limitée).

L'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires est à mettre en lien avec leur niveau de qualification puisque la part de la population sans diplôme est de 50.6% sur les quartiers prioritaires alors qu'elle est de 31.5% sur la métropole. Cela nécessite la pleine mobilisation des acteurs.rices du service public de l'emploi et en premier lieu la DIRECCTE et Pôle emploi. C'est notamment dans cette perspective que se met en œuvre le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa déclinaison régionale (PRIC) qui ont pour ambition de développer un accompagnement personnalisé des parcours d'insertion socioprofessionnelle. Il s'agira pour la Région Normandie de favoriser la mobilisation du PRIC en faveur des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Cela se traduit par le déploiement de plusieurs appels à projets portés par la DIRECCTE et la Région autour de la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation dont les habitants des quartiers prioritaires (appels à projets PRIC Innovation et qualification et Initiatives territoriales) mais également par des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Pour la Région Normandie, il s'agit de favoriser la mobilisation du droit commun régional, de contribuer à l'animation du réseau et au partage d'expériences et de favoriser l'accès à l'information métiers de tous les publics. Enfin, pôle emploi et les missions locales s'impliquent dans les instances locales mises en place par les communes qui permettent de trouver les solutions les plus adaptées aux besoins des personnes. Pour le Département de la Seine-Maritime, il s'agira d'améliorer l'insertion des allocataires du RSA, en réduisant les délais d'orientation et de début d'accompagnement et en renforçant l'offre

d'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle au travers de la garantie d'activité et de la montée en puissance du dispositif d'accompagnement global porté avec Pôle emploi.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a adopté en 2014 une charte nationale d'insertion, qui intègre les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le règlement général de l'Agence dispose qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la charte d'insertion. Ainsi, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et régional ont définis dans les conventions NPNRU par quartier des objectifs quantitatifs.

Comme inscrit dans le Pacte de Dijon, la Métropole Rouen Normandie s'engage également dans le déploiement d'une stratégie de développement de l'emploi sur son territoire à partir de 3 axes : l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, l'accompagnement des entreprises et l'accompagnement des quartiers prioritaires et des territoires en développement. Cette stratégie se traduit par différentes actions allant de l'accompagnement des entreprises s'implantant sur le territoire, le renouvellement du PLIE sur la période 2021-2027, la sanctuarisation jusqu'en 2022 des budgets attribués aux Missions Locales et aux services de Prévention Spécialisée ou le financement de chargé.e.s d'accueil de proximité dans les communes. Cela passe également par la mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux » piloté par un consortium de 15 communes et 4 associations.

La Métropole souhaite également renforcer son action autour de la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires en lien avec les dispositifs pilotés par la Région tels que « ici, je monte ma boîte », « DEFI », « coup de pouce » ou « Emergence ESS ». La Métropole en lien avec la DDDFE veillera également à la mise en œuvre du plan d'actions favorisant l'entrepreneuriat des femmes.

La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit également de renforcer le travail autour de l'emploi / insertion à travers le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PaQte). Celui-ci a pour ambition de mobiliser les entreprises autour de 4 axes :

- **Sensibiliser** les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ ;
- **Former** en favorisant l'accès à l'alternance ;
- **Recruter** de manière non-discriminatoire ;
- **Acheter** de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent.

Cela doit se traduire notamment par le développement des stages de troisième, des actions de découverte de l'entreprise, du mécénat, de l'apprentissage, de l'alternance, d'opérations de testing, de méthodes de recrutement par simulation, des emplois francs, d'actions de formation à la non-discrimination en direction des entreprises et de sensibilisation à l'achat responsable.

La mise en œuvre locale du paQte ne peut se faire de façon isolée mais nécessite d'être articulée avec l'ensemble des plans d'actions locaux notamment dans la déclinaison du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) et dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cela rejoint également la stratégie emploi qui a été définie par la Métropole Rouen Normandie.

De ce fait, nous proposons de ne pas disposer d'une gouvernance spécifique pour la mise en œuvre du PaQte mais de nous appuyer sur les différentes instances existantes, en premier lieu sur les Comités d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF). Pour ce qui est du suivi opérationnel dans le cadre du Contrat de ville, nous proposons d'utiliser le groupe emploi politique de la ville qui est l'instance technique de mise en œuvre du pilier « *Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire* » du contrat de ville ainsi que sur le comité des partenaires qui constitue l'instance de pilotage.

#### ***D. Tranquillité publique***

Si l'amélioration de la tranquillité publique passe par la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ) sur l'ensemble du territoire, les difficultés spécifiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires nécessitent une mobilisation plus importante des moyens en direction de ces territoires. Le quartier des Hauts-de-Rouen a été identifié comme quartier de reconquête républicaine (QRR). Une Cellule du Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants (CROSS), pilotée par la police judiciaire a été mise en place afin de recueillir et analyser du renseignement dans le but de démanteler des réseaux de trafic de stupéfiants. Dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien, des Groupes de Partenariats Opérationnels (GPO) sont en cours de mise en place dans toutes les circonscriptions de sécurité publique. Ces GPO, constitués autour de policiers référents et des acteurs locaux de terrain concernés, ont vocation à traiter sur le court ou moyen terme des problèmes concrets de sécurité identifiés dans un quartier. Des thématiques particulières comme la lutte contre les trafics de stupéfiants dans les halls d'immeuble seront traitées pour les QRR.

#### ***E. Gouvernance et organisation***

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville avait fait ressortir un certain nombre de préconisations en matière d'organisation et de pilotage du Contrat de ville qui donnent lieu à des évolutions dans les méthodes de travail et dans le fonctionnement du partenariat. L'évaluation avait notamment fait ressortir un risque de manque d'efficacité de l'action partenariale du fait d'un nombre conséquent d'objectifs opérationnels. Le travail d'identification des priorités de chaque territoire, engagé dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques, permet de concentrer l'action des partenaires sur un nombre limité de priorités tout en poursuivant les actions habituelles sur l'ensemble des thématiques.

L'évaluation avait également fait ressortir un besoin de développer les échanges entre les communes pour mettre en commun les expériences et partager les bonnes pratiques. Cela passe notamment par la création de groupes de travail thématiques comme il en existe déjà sur les thématiques, santé, accès au droit ou emploi/insertion. Deux nouveaux groupes de travail vont être mis en place autour de la réussite éducative et du cadre de vie notamment pour développer le partenariat avec les bailleurs dans le cadre de l'utilisation de l'abattement TFPB.

Enfin, comme préconisé dans l'évaluation, la Métropole s'engage également à développer des conventions pluriannuelles dès la programmation 2019 notamment sur les actions relevant des thématiques emploi et réussite éducative du Contrat de ville. Il s'agit maintenant d'aller plus loin dans l'organisation de la programmation annuelle du Contrat de ville et dans la mutualisation des outils et des pratiques avec l'ensemble des partenaires afin d'optimiser les procédures et de développer l'évaluation des actions.

#### **IV. La territorialisation de l'action publique**

L'un des objectifs affichés de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques est de prendre en compte les spécificités de chaque territoire et les besoins propres à chaque quartier. C'est dans cet esprit que la Métropole Rouen Normandie a travaillé avec l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville. Cela s'est traduit notamment par la mise à jour du diagnostic infra-communal avec l'INSEE Normandie mais également par des rencontres partenariales à l'échelle de chaque commune pour identifier les besoins et les priorités spécifiques à chaque quartier. Ainsi, les engagements de chaque partenaire seront renforcés selon les priorités déclinées ci-dessous :

##### ✓ Canteleu

En matière d'emploi, la ville développe plusieurs leviers visant à favoriser l'accès à l'emploi des cantiliens :

- renforcer les clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics ou parapublics
- développer les chantiers de proximité et les intégrer dans l'offre de service de l'EEI,
- développer des chantiers d'insertion,
- Enfin, la ville, au titre de ses diverses actions et missions sur le territoire, est un pourvoyeur d'emplois directs et agira sur ce volet.

Sur le volet éducation, il s'agira :

- d'envisager la systématisation de la présence de 2 adultes par classe de maternelle, en cohérence avec le projet de dédoublement des classes de grande section de maternelle,
- d'étudier la faisabilité d'un centre de loisirs jeunes adossé au « Local jeunes » situé au cœur du Plateau,
- d'identifier un lieu ressources pour les jeunes qui souhaitent développer une initiative en les accompagnant sur l'ensemble du processus,
- de renforcer le Programme de Réussite Educative en poursuivant la mobilisation des acteurs éducatifs, sociaux, emploi etc...,
- de renforcer l'investissement de la ville au sein des cellules de veille des collèges, en lien avec l'outil de coordination des interventions (GTSC),
- de développer un soutien actif à la parentalité,
- d'avancer vers la mise en œuvre du Plan Mercredi.

Enfin, l'action dans le champ de la santé se fera sur 2 axes : renforcer la prévention via l'atelier santé ville et développer l'offre de soins en travaillant sur la préfiguration d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Le diagnostic réalisé par l'OR2S faisant état d'une faible densité de médecins généralistes (74.1 contre 104 sur la métropole) et une encore plus faible densité de spécialistes de type chirurgiens-dentistes (6.7 contre 47.2) ou masseurs-kinésithérapeutes (53.9 contre 76.4).

Parallèlement, le secteur autour du groupe scolaire Flaubert fait l'objet d'une convention NPNRU avec comme objectif de reconfigurer l'école et renforcer les services locaux, diversifier l'habitat et réaménager la desserte viaire et les espaces publics.

##### ✓ Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Pour les deux communes, les priorités jusqu'en 2022 concernent essentiellement le projet de renouvellement urbain, la thématique emploi, et les actions éducatives, de parentalité et de santé. Il s'agit d'adapter les actions plutôt que d'initier de nouveaux projets. Le projet NPNRU va profondément remanier la configuration urbaine et l'offre de services et de logements dans un objectif de retrouver une attractivité résidentielle. En outre, la requalification de la RD7 va permettre de rapprocher les quartiers et apaiser la circulation.

Le projet de renouvellement urbain va infléchir progressivement la programmation du Contrat de ville. Les thématiques présentées restent prioritaires, les méthodes d'approche et les projets évolueront en adéquation avec l'avancée des réalisations, et du programme d'actions de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Concernant le volet emploi, l'action portée par le Point-Virgule est pérennisée. Au titre de la clause d'insertion liée au NPNRU, de la convention signée avec la Métropole Rouen Normandie, des actions personnalisées seront développées en s'appuyant sur les contractualisations.

Concernant les volets action éducative, parentalité et santé, il s'agit de développer les actions d'accompagnements individuels ou collectifs favorisant l'implication du public et l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s (actions Jeunes du Point-Virgule, actions éducatives du SILLAGE, PRE, ASV...).

#### ✓ Darnétal

Au-delà du quartier Parc du Robec, ce qui caractérise le territoire de Darnétal c'est que la commune dans son entièreté fait partie des 40 quartiers les plus pauvres de la métropole. Par ailleurs, si elle dispose d'une assez bonne couverture médicale notamment de médecins libéraux, la commune se caractérise par un très fort taux de mortalité prématurée et a le plus fort taux de mortalité par cancer chez les hommes du territoire métropolitain. Pour le Parc du Robec à Darnétal, deux priorités ont été identifiées : la création d'un centre social et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé notamment sur le volet lutte contre les addictions. Le bâtiment devant accueillir le centre social sera construit dans le cadre du NPNRU pour répondre aux besoins de rendre visible et conforter l'offre de services. Le projet s'accompagne d'une profonde requalification du parc social et des espaces publics dans l'objectif de retrouver une attractivité résidentielle en traitant les questions de sécurité publique et de renforcer l'ouverture du quartier vers le centre-ville tout proche en même temps que la mobilité des habitants. Il s'agit d'ici la fin du Contrat de ville de mettre en place la préfiguration en travaillant sur le projet social et les animations. En matière de prévention des addictions, il s'agit de développer un programme de formations des travailleurs sociaux ainsi que des outils pour travailler avec différents publics. Sur le volet emploi, la commune de Darnétal s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles ».

#### ✓ Elbeuf-sur-seine

La spécificité de la commune d'Elbeuf est que son quartier prioritaire couvre la moitié du territoire communal dont le centre-ville. L'IRIS Hôtel de ville est le 15ème quartier le plus défavorisé du territoire métropolitain avec une situation globale qui s'est fragilisée entre 2010 et 2015.

Quatre priorités sont définies par la commune : Sécurité, prévention et tranquillité publique ; Emploi, formation et insertion professionnelle ; Réussite éducative ; et Santé.

Concernant la première thématique, il s'agit de poursuivre le travail lié au CISPD, à la prévention spécialisée, à la médiation scolaire et à la lutte contre le décrochage scolaire.

Concernant le volet Emploi, formation et insertion professionnelle, cinq freins majeurs empêchant le retour à l'emploi ont été repérés et identifiés par les acteurs.rices œuvrant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle et par les opérateurs.rices économiques : la santé – le logement – la mobilité – les savoirs-être et le manque de qualification.

La coordination logement-insertion-emploi nouvellement créée au sein du CCAS accompagne et développe la dynamique de l'emploi sur le territoire elbeuvien. Son rôle est de pouvoir renforcer le maillage territorial et les initiatives.

Sur le volet Réussite éducative, il s'agit d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants, le soutien à la parentalité, développer l'accès au sport et à la culture et favoriser le pouvoir d'agir.

Sur le volet Santé, suite au diagnostic de l'OR2S, le territoire elbeuvien est identifié comme l'un des plus impactés par les problématiques de santé parmi l'ensemble des communes de la Métropole Rouen Normandie. Du point de vue de la démographie médicale, le territoire elbeuvien est également sous doté, comme l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie. Au regard de ces indicateurs, la commune souhaite poursuivre et accentuer le travail engagé dans le Contrat de ville ainsi que les synergies existantes en matière de santé sur le territoire elbeuvien. La création d'un poste d'adulte relais santé pouvant répondre aux besoins du territoire est envisagée.

L'objectif de lutte contre les discriminations et d'égalité femme homme est transverse à l'ensemble des thématiques

Le projet NPNRU porte sur le secteur dit République qui couvre la rue de la République dont l'enjeu majeur est de poser les conditions de la stratégie de transformation du centre-ville afin de maintenir et renforcer la vocation de centralité et de rayonnement administratif, éducatif, culturel patrimonial, médical, économique et commerciale d'Elbeuf.

#### ✓ Grand-Couronne

Les quartiers prioritaires Diderot-Les Mesliers et les Bouttières présentent des taux de scolarisation et d'emploi plutôt supérieurs à la moyenne des quartiers prioritaires. Ils se caractérisent par un nombre important de familles nombreuses et monoparentales ainsi qu'un taux d'emploi précaire assez conséquent. Pour la commune de Grand-Couronne, les quatre priorités identifiées sont la réflexion et préfiguration d'un espace de vie sociale, l'éducation, la mobilité et la tranquillité publique. Dans le cadre de sa Convention territoriale globale avec la CAF, la commune évoque l'hypothèse de la préfiguration d'un espace de vie sociale s'appuyant sur les ressources et actions déjà engagées avec ses différents partenaires. La géographie de l'implantation de l'initiative reste à arrêter en fonction des priorités formulées par le conseil municipal. Les travaux du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance mettent en évidence des problématiques importantes de tranquillité publique. La commune souhaite poursuivre et renforcer un travail en profondeur sur la question.

En matière d'éducation, la commune souhaiterait mettre en place un PRE et expérimenter un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) permettant de structurer l'offre en matière de réussite éducative. Enfin, la démographie et la situation géographique de la commune de Grand-Couronne dans le territoire métropolitain font de la mobilité une question cruciale pour la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle des Grand-couronnais.

#### ✓ Le Petit-Quevilly

Le quartier de la piscine à Petit-Quevilly se caractérise par un taux de scolarisation des 15/24 ans assez proche de la moyenne des quartiers prioritaires mais se distingue par un assez faible taux de réussite au brevet (80.2 contre 80.7 en moyenne sur les quartiers prioritaires de la métropole) et surtout l'écart le plus important entre la réussite des filles (88.6) et celle des garçons (71.4). Par ailleurs, en matière de santé, la commune de Petit-Quevilly présente une démographie médicale fragile avec une faible densité de praticiens, des professionnels de santé âgés ainsi qu'une surmortalité évitable assez importante notamment chez les femmes. 4 axes de travail ont donc été identifiés sur le quartier de la piscine : l'éducation, la santé, l'insertion et la vie associative.

En matière d'éducation, il s'agit de poursuivre la dynamique du PRE en développant le travail mené avec les Lycées et le lien avec les actions inscrites dans le CLAS. Le projet NPNRU prévoit également la démolition /reconstruction des écoles maternelles et élémentaires qu'il s'agira d'accompagner. Sur le volet santé, le souhait est de créer une dynamique collective autour de la santé ainsi qu'une maison de santé pluridisciplinaire développant des actions de prévention et de sensibilisation. Concernant l'insertion, la commune est inscrite dans la dynamique métropolitaine autour du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » et profitera du projet de requalification urbaine pour développer des clauses sociales.

Un centre social est implanté au cœur du quartier prioritaire. Il s'agira de renforcer son intervention en s'appuyant sur la construction programmée du nouvel espace qui regroupera les services. Enfin, en matière de dynamiques associatives, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des associations locales mais aussi de mettre en place un véritable projet de complémentarité des actions des uns et des autres, ainsi que de favoriser et d'accompagner la création de nouvelles associations.

Toutes ces actions sont intégrées dans le projet de renouvellement urbain plus global qui a pour objectif de mettre en œuvre le projet social mais aussi reconnecter le quartier au reste de la ville et le rendre plus attractif en améliorant la qualité et l'offre d'habitat, des espaces publics et des commerces.

✓ Maromme

Le quartier Binche de Maromme se caractérise par un faible taux de pauvreté, un taux d'emploi plutôt bon mais un taux d'emploi précaire assez important et surtout un taux de scolarisation des 15/24 ans très faible (37% contre 51.4% en moyenne sur les quartiers prioritaires de la métropole).

La commune de Maromme a choisi de mettre l'accent sur la réussite éducative et l'accompagnement à la parentalité. Sur le volet éducation, il s'agira de renforcer le partenariat autour du PRE qui a été labélisé en 2018, et sur la réussite éducative de façon globale et partenariale en mettant en œuvre le Projet Educatif de Territoire (PEDT). Le maillage partenarial du territoire passe par la création d'un espace de vie sociale (EVS), prévu pour 2020 et inscrit dans le cadre de la convention territoriale globale en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et articulé autour de 5 axes : la parentalité ; la jeunesse ; l'accès aux droits ; l'insertion /emploi ; la promotion et la prévention santé. Sur le volet emploi, la commune de Maromme s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles ».

Le volet santé est également identifié comme prioritaire par la commune, notamment au regard du diagnostic réalisé par l'OR2S, et du travail dans le cadre du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). La commune a donc décidé de mettre en place une politique de prévention santé, notamment à l'égard des jeunes.

La tranquillité publique est également un enjeu majeur pour la commune de Maromme avec la poursuite du Rappel à l'Ordre, le CLSPD, le projet d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF), le déploiement de la vidéoprotection ou la mise en place d'actions préventives en milieu scolaire.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie des habitants reste une préoccupation de la ville de Maromme par la mise en place d'un comité de suivi de la CIA afin de générer de la mixité sociale ; par la conception de nouveaux aménagements d'espaces publics tenant compte des usages.

Enfin, l'accompagnement du vieillissement de la population reste incontournable au regard de l'enjeu sociétal annoncé.

✓ Notre-Dame-De-Bondeville

Le quartier Jean Moulin de Notre-Dame-de-Bondeville regroupe un nombre important de familles monoparentales ainsi qu'un fort taux de pauvreté par rapport aux autres quartiers prioritaires de la métropole. Le quartier présente également une topographie particulière renforçant l'isolement des familles. Parmi ses priorités, dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, la commune prévoit de développer un espace de vie sociale (EVS) implanté sur le quartier. Il s'agit également de réorganiser les missions au sein du pôle social afin de permettre une gestion efficace des projets tels que le PRE ou l'insertion socioprofessionnelle tout en développant de nouveaux projets tels qu'un orchestre à l'école ou d'autres actions de proximité en lien avec les bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB.

✓ Oissel-Sur-Seine

Les quartiers Nord d'Oissel sont marqués par un faible niveau de qualification des publics avec une part importante de personnes sans diplôme ainsi qu'un taux de familles monoparentales supérieur à la moyenne des quartiers prioritaires de la métropole. Dans ce contexte, la commune d'Oissel-sur-Seine souhaite mettre l'accent sur l'éducation, la jeunesse, l'insertion et la santé.

En matière d'éducation, la commune mène déjà plusieurs actions autour de la prévention du décrochage scolaire, de l'accompagnement vers la lecture et de l'aide aux financements des études supérieures. Elle accompagne également la politique nationale de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP par la mise en place d'un poste d'ATSEM par classe en maternelle. S'agissant de la jeunesse, un accueil de jeunes de 14 à 18 ans a été créé, favorisant les interactions sociales, l'accès au sport et à la culture et le suivi socio-éducatif des usagers. Dans le cadre du projet NPNRU, il s'agit de renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant par la construction d'une crèche multi-accueil à Saint-Julien. En parallèle de cette structure, la mise en œuvre d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) est également portée par la municipalité. Sur le volet emploi / insertion, il s'agit de poursuivre la

dynamique mise en place autour du chargé d'accueil et de proximité, de la Maison de Service Au Public (MSAP) et de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Enfin, sur le volet santé, le travail autour du développement des compétences psychosociales, des addictions, de la santé mentale et de l'alimentation sera renforcé en partenariat avec la Métropole et l'ARS ; notamment au travers un Réseau Territorial de Promotion de la Santé.

Le projet NPNRU porte sur le secteur Saint Julien avec pour objectif de redonner de l'attractivité résidentielle aux immeubles d'habitat social, de favoriser leur efficacité énergétique, de développer la résidentialisation, de reconfigurer les voiries et les déplacements dans le quartier pour rendre plus lisible la vitrine commerciale et les services, issus de la réhabilitation commerciale du site, avec la construction d'une nouvelle pharmacie, sur le front de l'avenue.

#### ✓ Rouen

Les priorités identifiées par les services de la Ville de Rouen et leurs principaux partenaires sont issues de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par la Ville et le CCAS en 2018, confirmée par le diagnostic social infra-urbain réalisé par l'INSEE Normandie. Les quartiers des Hauts de Rouen et de Grammont poursuivent leur projet de renouvellement urbain en étant à nouveau dans la liste des quartiers NPNRU. Dans la continuité de la première génération de conventions avec l'ANRU, les projets présentent d'importantes démolitions de logements sociaux pour proposer une diversification de l'offre. Les écoles et les services publics sont aussi largement traités. En effet, les quartiers prioritaires de Rouen sont d'une extrême et persistante fragilité sociale notamment sur le secteur Châtelet Lombardie qui fait partie des territoires les plus pauvres de France. Le secteur des Sapins a quant à lui enregistré une dégradation de sa situation sociale entre les deux derniers recensements. La commune de Rouen a identifié 4 priorités pour les trois prochaines années : la réussite éducative, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et la tranquillité publique.

Il s'agit d'abord de renforcer la réussite éducative par la mise en œuvre d'un projet de cité éducative sur les Hauts-de-Rouen et le développement du projet du centre socio-culturel Simone Veil sur Grammont en articulation avec les différents acteurs.rices du territoire pouvant agir sur cet enjeu (école, collège, PRE, bibliothèque, associations, centres de loisirs...). Améliorer l'insertion des publics les plus éloignés passe par une meilleure coordination des acteurs.rices agissant dans le domaine de l'insertion professionnelle et un renforcement de la démarche d'« aller vers » les publics les plus éloignés.

Ce travail passe également par une structuration du tissu associatif notamment des structures d'animation de la vie sociale et par l'obtention de la labellisation « Maison France services » pour la maison du plateau. Les Hauts de Rouen sont inscrits en Quartier de Reconquête Républicaine ; à ce titre des renforts des effectifs de police sont attendus notamment pour renforcer la police de proximité et la lutte contre les trafics, en particulier les trafics visibles. Dans le cadre du NPNRU, une attention sera portée à la prévention situationnelle afin d'anticiper d'éventuelles difficultés.

#### ✓ Saint-Etienne-Du-Rouvray

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray regroupe trois quartiers prioritaires pour un total de 7252 habitant.e.s, dont le quartier du Château blanc qui fait partie des 100 quartiers les plus pauvres de France. Il se caractérise par un nombre important de familles nombreuses et étrangères cumulant des indicateurs de fragilité sociale. Dans ce contexte, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a identifié 5 axes prioritaires : Emploi/insertion professionnelle, Education / petite enfance, Promotion de la santé, Accès à la culture et Sécurité/prévention de la délinquance. En matière d'emploi, au vu du faible niveau de qualification des publics et de l'importance de la population étrangère, il s'agit de développer des actions de formation encadrées par des professionnels autour de l'apprentissage de la langue et de la remise à niveau ainsi que de l'apprentissage du numérique. Pour le volet éducation, la commune a été retenue pour mettre en place une cité éducative sur le quartier du Château Blanc. Il s'agira également de développer la socialisation précoce à travers le développement de la scolarisation dès 2 ans et l'augmentation de l'offre d'accueils collectifs de jeunes enfants. L'accès à la culture nécessite l'adaptation de la programmation culturelle traditionnelle pour lui apporter une dimension

plus familiale. L'amélioration de la santé des habitant.e.s passe par la recherche de nouveaux professionnels de santé qui pourraient s'implanter sur le territoire en lien avec l'ARS et la Métropole. Enfin, en matière de sécurité, il s'agit de renforcer la présence de la police nationale notamment sur Robespierre.

Le projet NPNRU du quartier du Château Blanc se caractérise par un volet consacré au traitement des copropriétés dégradées. La démolition de l'immeuble Sorano entame la réflexion sur le devenir de l'ensemble de la copropriété Robespierre qui va bénéficier de l'action conjointe de l'ANRU, de l'ANAH et de tous les partenaires locaux. L'autre volet du projet consiste à reconfigurer le centre Madrillet sur le plan de l'aménagement des espaces publics et la distribution des services publics et des commerces.

#### ✓ Sotteville-lès-Rouen

Le quartier Buisson-Gallouen est un quartier commun aux communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Sotteville-lès-Rouen. C'est un quartier plutôt moins en difficulté que la moyenne des quartiers prioritaires de la métropole mais qui abrite une population parfois isolée et qui nécessite une animation territoriale renforcée. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitant.e.s, il s'agit de dynamiser l'animation territoriale du quartier à travers la mobilisation de l'abattement TFPB pour mener des actions de cohésion sociale, le développement d'un projet de colocation intergénérationnel ou la création d'un espace extérieur de convivialité. La réussite éducative est l'enjeu majeur sur le quartier Buisson-Gallouen. Cela passe par la poursuite et la consolidation de l'Action « parlez-moi d'égalité », le développement de nouveaux outils d'accompagnements individualisés, comme des dispositifs de type « cordées de la réussite » ou « parcours d'excellence » dans les collèges ou encore le développement d'une activité musicale dans les écoles. En matière de santé, la commune met en place un groupe de travail avec des médecins libéraux sur la stratégie à mener pour être attractif auprès des jeunes médecins et faciliter leur installation sur la commune. Sur le volet emploi, la commune s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » en développant des actions de mises en situation de travail et de garde d'enfants notamment. Il s'agit également de faire connaître les démarches de création d'activité. Enfin, concernant la question de la tranquillité publique, la commune poursuivra le travail partenarial dans le cadre des cellules de veille éducative avec les bailleurs. L'enjeu est notamment d'apaiser la sortie du collège Zola par des actions, avec le Comité d'action et de promotion social (CAPS), le Conseil des Jeunes et le réseau Astuce.

## **V. Le suivi et l'évaluation**

Concernant l'évaluation de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, il convient à notre sens, de distinguer 3 niveaux de suivi à faire converger pour réaliser un suivi global efficace. Il s'agit des suivis des :

- 40 mesures de l'Etat,
- Engagements des partenaires via les fiches d'intention,
- Priorités identifiés sur chaque quartier prioritaire.

D'un point de vue opérationnel, cela nécessitera d'obtenir des remontées annuelles des différents acteurs.rices, sous la forme de bilans écrits qui viendront enrichir le rapport d'activités annuel Politique de la ville. L'ensemble des indicateurs devra mentionner la répartition et la territorialisation des actions et des publics issus des quartiers prioritaires ainsi que la répartition femmes / hommes.

Les rencontres partenariales, bi-annuelles, seront l'occasion de faire des points d'étapes sur les différents engagements. Il pourra également être envisagé une restitution globale lors d'un comité des partenaires annuel.

Enfin, la mise en place d'actions de mesure de la satisfaction des partenaires et des usagers sur certaines actions ciblées mais également dans le cadre de l'évaluation finale du contrat de ville serait un complément intéressant.

## **VI. Annexes**

Sont annexés au présent protocole :

- A. Glossaire des sigles et acronymes
- B. Tableaux de synthèse
- C. Synthèse des projets NPNRU
- D. Circulaire du 22 janvier 2019
- E. Tableau des 40 mesures
- F. Pacte de Dijon
- G. Insee Analyses
- H. Insee Dossier
- I. Etat des lieux OR2S
- J. Fiches d'intention des partenaires

A. Tableaux de synthèse des partenaires par pilier du contrat de ville

✓ Cadre de vie

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
Habitat	Métropole Rouen Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coordonner les projets de renouvellement urbain</li> <li>✓ Mettre en œuvre la stratégie de peuplement</li> </ul>	<p>1) Maintenir et développer un habitat de qualité</p> <p>2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels</p> <p>3) Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reconstitution de l'offre de logement</li> <li>✓ Diversification de l'habitat</li> <li>✓ Mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attributions et de la charte métropolitaine de relogement</li> </ul>	<p>Eric Evain : NPNRU, GPU Cindy Lefebvre : Permis de louer, lutte contre les marchands de sommeil, diagnostic des copro fragiles</p>	<p>Pour la stratégie de peuplement : l'ensemble de la Métropole.</p> <p>Pour le NPNRU les 3 quartiers d'intérêt national (Hauts de Rouen, les Arts et les Fleurs-Feugrais, la Piscine), le quartier régional d'intérêt national (Château Blanc) et les 5 quartiers d'intérêt régional (Plateau, Parc du Robec, le Centre-Ville, Grammont, Bel Air).</p>	<p>NPNRU : -Nombre de conventions NPNRU signées. -% d'avancement des engagements de subventions. Copropriétés : nombre de copropriétés en QPV prévues pour traitement dans des conventions opérationnelles ANAH</p>
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lancer les travaux de transformation des quartiers.</li> <li>✓ Appliquer résolument la loi SRU.</li> <li>✓ Lutter contre les marchands de sommeil.</li> <li>✓ Mobiliser la Gestion urbaine de proximité.</li> </ul>	<p>1) Maintenir et développer un habitat de qualité</p> <p>2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Finaliser la contractualisation NPNRU rapidement, financer les opérations.</li> <li>✓ Lancer les travaux dans les quartiers.</li> <li>✓ Définir avec les partenaires le projet de traitement de la copropriété Robespierre au sein de la commission du plan de sauvegarde.</li> </ul>		<p>Les 9 QPV NPNRU sont les quartiers prioritaires pour l'ANRU et le suivi de la GPU.</p> <p>Les QPV d'Elbeuf et du Château Blanc sont particulièrement concernés par les copropriétés dégradées</p>	

			3) Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers et augmenter	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir les actions à réaliser sur les copropriétés du Château Blanc et lancer la mise en œuvre.</li> <li>✓ Mobiliser les aides de l'ANAH définie par le plan initiatrice copropriété dans les quartiers d'Elbeuf et Château Blanc en priorité.</li> <li>✓ Accompagner les communes et la MRN dans le cadre du PDLHI dans la lutte contre l'habitat indigne, notamment les marchands de sommeil.</li> <li>✓ Assurer l'inventaire annuel SRU, le bilan triennal, et appliquer les sanctions.</li> <li>✓ Suivre avec la MRN la programmation annuelle du logement social.</li> <li>✓ Suivre, en lien avec les partenaires, l'utilisation par les bailleurs de l'abattement de TFPB pour la gestion urbaine de proximité.</li> </ul>	Aminata Mboh : aides de l'ANAH pour les copro, OPAH-RU	Tous les quartiers NPNRU notamment ceux d'intérêt national.	Nombre et types de projets financés par type de financement
Aménagement et équipe	Banque des Territoires	✓ Accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs projets de renouvellement urbain		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien à l'expertise et à l'ingénierie de projets de renouvellement urbain</li> <li>✓ Investissement dans des opérations immobilières</li> </ul>	Marie Losset		

ments urbains		<input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à la réussite des projets territoriaux dans leurs mutations écologiques, démographiques, territoriales et numériques	l'attractivité des quartiers	<input checked="" type="checkbox"/> Prêts sur Fonds d'Épargne destinés aux porteurs de projets dans les quartiers relatifs aux équipements publics, infrastructures et aménagements urbains, bâtiments tertiaires privés, portage foncier			
Mobilité	Métropole Rouen Normandie	<input checked="" type="checkbox"/> Viser tous les publics <input checked="" type="checkbox"/> Prendre en compte l'ensemble du périmètre métropolitain et la diversité de ses territoires <input checked="" type="checkbox"/> Atteindre en 2024 une part modale du vélo de 6,5% à l'échelle de Rouen et de 3% à l'échelle métropolitaine <input checked="" type="checkbox"/> Consolider la place de la marche	4) Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	<input checked="" type="checkbox"/> Aide à l'acquisition de vélos spécifiques <input checked="" type="checkbox"/> Formations destinées aux professionnels de l'insertion <input checked="" type="checkbox"/> Actions de sensibilisation à l'écomobilité en direction des scolaires <input checked="" type="checkbox"/> Vélos écoles	Thierry Arranger / Stéphanie Taleb-Trancharid	Ensemble de la Métropole pour les vélos écoles, sont ciblés spécifiquement les quartiers prioritaires et notamment les femmes.	Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition de vélos spécifiques ; Nombre de professionnels formés (par structure) ; Nombre d'actions de sensibilisation menées et nombre d'écoles concernées ; Nombre de vélos écoles mises en place.

✓ Cohésion sociale

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
Lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes / hommes	Direction Régionale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner et soutenir les actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse</li> </ul>	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appel à projets annuel</li> <li>✓ Déploiement de la formation Valeurs de la République et laïcité</li> </ul>	Cyrille Boulongne-Evtouchenko	Ensemble des quartiers prioritaires.	<p>Nombre et typologie d'actions financées et financements alloués ;</p> <p>Nombre d'acteurs formés aux Valeurs de la République.</p>
	Métropole Rouen Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer les quartiers prioritaires dans le prochain plan égalité femmes / hommes 2020-2022</li> <li>✓ Actualiser le Plan territorial de lutte contre les discriminations</li> </ul>	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) notamment un appel à projets annuel</li> <li>✓ Plan égalité femmes / hommes 2020-2022</li> </ul>	Uzama Sebinwa	Ensemble de la Métropole. Pour la lutte contre les discriminations, sont ciblés spécifiquement les quartiers prioritaires.	<p>Prise en compte de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes / hommes dans les différentes phases des projets ;</p> <p>Typologie des actions mises en œuvre</p> <p>Nombre de personnes concernées ;</p> <p>Impact des actions de sensibilisation et de formation.</p>
	Départementale aux femmes et à l'Égalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer l'égalité F/H dans l'ensemble des projets</li> <li>✓ Produire des indicateurs sexués</li> <li>✓ Lever les freins à l'insertion professionnelle des femmes</li> <li>✓ Encourager l'entrepreneuriat des femmes</li> </ul>	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réalisation d'un état des lieux sur les freins à l'emploi liés à la garde des enfants et propositions d'actions</li> <li>✓ Suite à l'état des lieux sur l'entrepreneuriat des femmes, élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans</li> <li>✓ Déploiement de contrats locaux de coordination</li> </ul>	Laure Soucaille	Ensemble de la Métropole	<p>Réalisation de l'état des lieux ;</p> <p>Taux de femmes cheffes d'entreprise ;</p> <p>Part des femmes accompagnés dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprises ;</p> <p>Nombre de CLSPD doté d'un contrat local de coordination des actions de</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Promouvoir l'information des femmes sur leurs droits</li> <li>✓ Accompagner les femmes victimes de violences</li> <li>✓ Favoriser un aménagement de l'espace urbain égalitaire</li> <li>✓ Encourager la pratique sportive et la mixité des usages</li> <li>✓ Promouvoir une culture de l'égalité auprès des jeunes</li> <li>✓ Déconstruire les stéréotypes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des CLSPD</li> <li>✓ Actions de formation et de sensibilisation autour des stéréotypes sexistes et des violences sexistes et sexuelles</li> <li>✓ Formation des équipes politiques de la ville et des porteurs de projets sur la prise en compte du genre dans la politique de la ville</li> </ul>			<p>Lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;</p> <p>Nombre d'actions de formation, de sensibilisation et nombre de personnes concernées ;</p> <p>Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville ;</p> <p>Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme".</p>
Prévention de la radicalisation	Préfecture de Seine-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser et informer les personnels de proximité</li> </ul>	6) Mieux prendre en compte les tensions liées au non-respect de la laïcité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appel à projet commun « prévention de la radicalisation » État, Conseil Départemental de la Seine-Maritime76 et CAF.</li> </ul>	Abdoul-Aziz M'Bengue / Pierre Guérard	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre et typologie des actions financées ;</p> <p>Nombre de personnes formées et sensibilisées.</p>
Réussite éducative	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Dossier porté avec l'éducation nationale et les	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conforter le rôle de l'école</li> <li>✓ Promouvoir la continuité éducative</li> <li>✓ Ouvrir le champ des possibles</li> </ul>	8) Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cités éducatives</li> <li>✓ PRE</li> </ul>	Sandra Bréard-Courbé et Tony Franc	2 quartiers prioritaires : Château Blanc et Hauts-de-Rouen pour les Cités éducatives	<p>Réalisation du diagnostic partagé ;</p> <p>Composition des instances de gouvernance ;</p> <p>Partenaires associés ;</p> <p>Articulation des acteurs et des projets de la réussite éducative</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires cibles	Indicateurs de suivi
	communes concernées						Nombre de dispositifs école ouverte ; Nombre de personnes concernées ; Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif Lumières des cités ; Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires des cordées de la réussite ; Nombre de jeunes parrainés
	Direction Régionale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes</li> </ul>	8) Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dispositif Ecole Ouverte</li> <li>✓ Lumières des cités</li> <li>✓ Parcours d'excellence et cordées de la réussite</li> <li>✓ Parrainage vers l'emploi</li> </ul>	<p>Cyrille Boulongne-Evrouchenk</p> <p>o</p>	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre de classes dédoublées ;</p> <p>Résultats scolaires des élèves ;</p> <p>Orientations : parcours scolaire ;</p> <p>Nombre d'écoles accueillant des enfants de moins de 3 ans ;</p> <p>Nombre de collèges mettant en place le dispositif « devoirs faits » et nombre d'élèves concernés</p>
	Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduire les écarts aux évaluations nationales entre les écoles et établissements en Education prioritaire et hors Education prioritaire.</li> <li>✓ Améliorer les liaisons maternelle/élémentaire /collège/lycée/ université</li> </ul>	8) Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dédoublement des classes de CP, CE1 et GS en REP+ et REP</li> <li>✓ Scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans</li> <li>✓ Amélioration des liaisons maternelle/ élémentaire/ collège/lycée/ université</li> <li>✓ Formation de tous les enseignants des classes dédoublées</li> <li>✓ Déploiement du dispositif Devoirs faits sur tous les collèges</li> </ul>	<p>Thomas Victoire</p>	Ensemble des quartiers prioritaires	
Caisse d'allocations familiales		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer l'offre d'accueil du Jeune enfant</li> </ul>	8) Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du nombre de places en EAJE tout en veillant au</li> </ul>	<p>Alice Amourette, Elodie Brizard et</p>	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre de places en EAJE ;</p> <p>Nombre de RAM et LAEP ;</p> <p>Nombre de CLAS et d'enfants concernés</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les parcours éducatifs des enfants de 3 à 11 ans</li> <li>✓ Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie</li> <li>✓ Valoriser le rôle des parents</li> <li>✓ Contribuer à l'accompagnement social des familles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ maintien de l'offre existante</li> <li>✓ Renforcement du maillage territorial des RAMI et LAEP</li> <li>✓ Développement du CLAS en articulation avec les PRE</li> </ul>	Emmanuel Marie		
	Département de la Seine-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faciliter l'accompagnement personnalisé</li> </ul>	8) Lutter contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Offre d'activités éducatives au titre du CRED en faveur des collégiens / soutien de l'engagement bénévole : 250 accompagnements individualisés avec l'AFEV dans les QPV</li> </ul>	Typhaine Orosemane ; Gwénaëlle Bricout ; Luc Delaporte	Ensemble des quartiers prioritaires	Nombre et type d'activités éducatives mises en place Nombre d'accompagnements individualisés
Accès au droit	Département de la Seine-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévenir les sorties « sèches » de l'ASE</li> </ul>	9) Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagements sociaux Etat/Département - Plan Pauvreté " Prévention des sorties sèches de l'ASE"</li> <li>✓ Développer la palette d'accompagnements des jeunes sortant de l'ASE</li> </ul>	Typhaine Orosemane ; Gwénaëlle Bricout ; Luc Delaporte	Ensemble du territoire départemental	Nombre de jeunes concernés
Vie associative	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déployer l'ensemble des postes adultes-relais ;</li> <li>✓ Doubler le nombre de poste FONJEP.</li> </ul>	15) Faciliter le développement de la vie associative dans	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 106 postes adultes-relais pour le département</li> <li>✓ 14 Postes Fonjep à destination des associations sur le</li> </ul>	Sandra Bréard-Courbé et Tony Franc	Ensemble de la Métropole. Pour les postes	Nombre de postes d'adultes-relais par thématique ; Nombre d'adultes-relais ayant bénéficié d'une

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
	Direction Régionale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale	✓ Professionnaliser les adultes-relais	15) Faciliter le développement de la vie associative dans les QPV	✓ Plan de professionnalisation des adultes relais	Cyrille Boulongne-Evtouchenko	adultes-relais, les territoires non dotés seront ciblés prioritairement	Nombre d'adultes-relais accompagnés et formés et typologie des accompagnements et formations
Maillage territorial	Caisse d'allocations familiales	✓ Développer l'animation de la vie sociale ✓ Développer l'accès aux droits	11) Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	✓ Contractualisation avec les Communes (CTG) ✓ Développement des structures d'Animation de la Vie Sociale	Alice Amourette, Elodie Brizard et Emmanuel Marie	Ensemble des quartiers prioritaires	Nombre de CTG signées ; Répartition territoriale des structures d'Animation de la Vie Sociale par catégorie
Santé	Agence Régionale de Santé	✓ Prévenir les pratiques addictives, ✓ Promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé et lutter contre la sédentarité, ✓ Prévenir le mal-être et le suicide, ✓ Agir précocement pour garantir de meilleures	16) Promouvoir la santé des 0-25 ans 17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	✓ Lutter contre les ruptures de parcours des individus, notamment suite à un dépistage, ✓ Dans le cadre de la thématique santé mentale développer les actions autour des compétences psychosociales,	Isis DEVAUX	Ensemble des quartiers prioritaires	Pourcentage des jeunes de 17 ans (enquête ESCAPAD) ayant un usage quotidien de tabac Pourcentage des jeunes de 17 ans ayant des ivresses alcooliques répétées Pourcentage de la prévalence de l'obésité chez les enfants de 5 ans Evolution de la prévalence du suicide,

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires cibles	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ chances de bonne santé,</li> <li>✓ Prévenir la perte d'autonomie dans une stratégie de « bien vieillir »,</li> <li>✓ Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux programmes de prévention, promotion de la santé,</li> <li>✓ Promouvoir la santé sexuelle dans une approche globale positive,</li> <li>✓ Promouvoir un environnement favorable à la santé.</li> <li>✓ Participer au renforcement de l'offre médicale dans les QPV</li> </ul>	<p>18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans le cadre de la thématique addiction, développer les actions de réduction des risques et des dommages et rendre visible les ressources,</li> <li>✓ Développer les évaluations d'impact en santé pour permettre une meilleure qualité de vie et le bien vieillir,</li> </ul>			<p>Evolution des tentatives de suicide (TS hospitalisées),            Nombre d'associations d'écoute financées,            Nombre de programme de soutien à la parentalité mis en œuvre en région soutenus par l'ARS,            Taux de couverture vaccinale à 9 mois (ou un an) pour les 11 vaccins obligatoires            Taux de CPOM des ESMS            personnes âgées intégrant des actions de prévention,            Taux de CPOM des ESMS            personnes en situation de handicap intégrant des actions de prévention,            Taux de dépistage de cancer du sein et colorectal des personnes bénéficiaires de l'AAH (50-59 ans)            Nombre de Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté ayant intégré la promotion de la santé sexuelle dans une approche globale et positive,            Evolution du nombre de grossesses mineures</p>
	Métropole Rouen Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir les Communes dans la création de maisons de santé</li> </ul>	<p>16) Promouvoir la santé des 0-25 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un fonds de soutien aux investissements</li> </ul>	Uzam Sebinwa	Ensemble de la Métropole.	<p>Nombre de maisons et centres de santé pluriprofessionnels créés ;</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
Culture	Direction Régionale des Affaires Culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires</li> <li>✓ Agir en faveur de la promotion de la santé</li> </ul>	<p>17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité</p> <p>18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités</p> <p>19) Favoriser l'accès des habitants issus des quartiers prioritaires aux manifestations culturelles, à la culture en général</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ communaux pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires</li> <li>✓ Animation de l'axe promotion de la santé du contrat de ville.</li> </ul>	Charlotte David	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre de jumelages avec des établissements culturels ;</p> <p>Nombre de projets "DEMOS" ;</p> <p>Nombre de projets "Orchestres à l'école" ;</p> <p>Nombre de micro-folles ;</p> <p>Nombre de contrats de territoire ;</p> <p>Nombre d'actions financées et financements alloués dans les différents appels à projets ;</p> <p>Conventions de partenariats développées.</p>

✓ Emploi création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
Formation	Région	<p>✓ Favoriser la mobilisation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences en faveur des habitants des quartiers prioritaires ;</p> <p>✓ Favoriser l'accès à l'information métiers de tous les publics ;</p>	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle :</li> <li>▪ L'offre de formations préparatoires du Programme Socle de Compétences, qui se décline en 7 actions « Cap »,</li> <li>▪ Futur dispositif de parcours d'accès à la qualification pour accompagner la construction de projet professionnel (ex-CAQ, REUSSIR) ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance,</li> <li>▪ Le Programme Qualif' régional,</li> </ul> <p>Dans le cadre du PRIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'appel à projets Innovation et qualification,</li> <li>▪ L'appel à projets Initiatives territoriales,</li> <li>▪ Mise à disposition d'un kit illettrisme pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés,</li> </ul>	Charline Brandala / Catherine Boudou / Elise Bernays	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre d'actions financées et financements alloués dans les différents appels à projets ;</p> <p>Nombre de personnes formées ;</p> <p>Articulation des différents niveaux de formation</p>
Emploi / insertion	Pôle emploi	<p>✓ Repérer des publics et actions de lutte contre l'illettrisme</p> <p>✓ Favoriser les actions qui permettront de réduire les fractures digitales ou numériques</p> <p>✓ Renforcer de l'accès à la formation</p>	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics 23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les	<p>✓ Informer et former les partenaires sur l'offre de services de Pôle emploi</p> <p>✓ Des actions renforcées sur les QPV (lutte contre l'illettrisme, création d'entreprise, numérique, sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, ...)</p> <p>✓ Echanges d'informations</p>	Laurence Valliot Dancel	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Le nombre d'orientations des publics QPV sur les actions :</p> <p>Formations dont formations PIC</p> <p>Prestations (dont VSI et PREPA COMPETENCES)</p> <p>Actions de lutte contre l'illettrisme</p> <p>Actions CléA</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires cibles	Indicateurs de suivi
		✓ Favoriser l'accès à la création d'entreprise	quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers				<p>Actions de lutte contre la fracture numérique</p> <p>Actions création d'entreprise : part des habitants des QPV dans les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ateliers</li> <li>○ ACTIV/CREA</li> <li>○ Socle création d'entreprise</li> </ul> <p>La part des publics QPV du territoire de la métropole sur les actions de formations SOCLES et préparatoires</p> <p>Part des habitants des QPV en accompagnement Global et IEI</p> <p>Nombre d'actions de la stratégie emploi mises en place ;</p> <p>Nombre et type de projets développés ;</p> <p>Nombre de personnes (indicateur sexué) issues des QPV bénéficiaires des clauses d'insertion et du PLE, accueillies en stages de 3<sup>ème</sup> à la Métropole, accompagnées par les associations de la prévention spécialisée et intégrées aux dispositifs</p>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires cibles	Indicateurs de suivi
							portés par les missions locales ; Satisfaction des partenaires ;
	Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie	<p>✓ Favoriser le déploiement de l'IAE en vue de permettre le développement de compétences recherchées par les entreprises</p> <p>✓ Faciliter l'accès à la formation des salariés</p> <p>✓ Ouvrir la possibilité d'expérimenter des Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)</p> <p>✓ Encourager l'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement pour les personnes reconnues travailleurs handicapés</p> <p>✓ Etudier la faisabilité de création d'un GEIQ lié aux métiers du numérique</p> <p>✓ Soutenir des initiatives territoriales dans le cadre du Fonds d'inclusion dans l'Emploi</p>	<p>21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active</p> <p>22) Améliorer la qualification et les compétences des publics</p>	<p>✓ Lancement de l'AAP « Repérer et mobiliser les publics invisibles »</p> <p>✓ Lancement de l'AAP « Soutien aux initiatives territoriales »</p> <p>✓ Veille quant à l'orientation des publics résidant en QPV par les missions locales vers les dispositifs d'accompagnement et de formation</p> <p>✓ Veille quant à l'embauche de demandeurs d'emploi en QPV dans les structures d'insertion par l'activité économique</p>	Marie-Pierre Bricnet	Ensemble des quartiers prioritaires	<p>Nombre de DE en QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant bénéficié de PEC</li> <li>• recrutés par une SIAE</li> </ul> <p>Nombre de jeunes en QPV entrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en apprentissage</li> <li>• en parrainage</li> <li>• en garantie jeunes</li> <li>• en IEJ</li> </ul>

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires cibles	Indicateurs de suivi
	Métropole Rouen Normande	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir un développement économique et social équilibré</li> <li>✓ Renforcer l'efficacité des actions entreprises en faveur des demandeurs d'emploi</li> <li>✓ Mobiliser les ressources disponibles pour favoriser l'emploi sur notre territoire</li> </ul>	21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des 19 pistes d'actions inscrites dans la stratégie emploi métropolitaine</li> <li>✓ Mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux »</li> </ul>	Alexandre Verbaere / Laëtitia Robert	Ensemble de la Métropole Pour le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » : les 15 Communes inscrites dans le consortium	Nombre d'actions de la stratégie emploi mises en place ; Nombre et type de projets développés ; Nombre de bénéficiaires des clauses d'insertion, des stages de 3 <sup>ème</sup> , du PLE, de la prévention spécialisée et des dispositifs portés par les missions locales ; Satisfaction des partenaires ; Indicateurs inscrits dans le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux » et résultat du travail d'évaluation porté par l'Université.
Développement économique	Chambre de Commerce et d'Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner un maximum de porteurs de projet du diagnostic au suivi de la jeune entreprise pendant 3 ans</li> <li>✓ Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes, sur tous les territoires de la Métropole</li> <li>✓ Assurer la pérennité des emplois et des</li> </ul>	23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accueil sans distinction pour une 1ère information tous porteurs d'intention</li> <li>✓ Accompagnement individuel personnalisé et de proximité</li> <li>✓ Accompagnement collectif : réunion d'information/sensibilisation</li> <li>✓ Délocalisation de réunions « Envie de vous lancer » sur le territoire.</li> </ul>	Samuel Neuville / Isabelle Vautier	Ensemble de la Métropole	Nombre de porteurs de projets reçus et accompagnés Nombre d'entreprises créées et accompagnées ; Nombre de réunions collectives délocalisées.

Thème	Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ entreprises par la reprise – transmission</li> <li>✓ Développer l'accueil des entreprises et des porteurs de projets pour un travail collaboratif/réseau</li> </ul>					
Région Normande		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la création d'activité</li> </ul>	<p>23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'accompagnement à la création d'entreprise « Ici je monte ma boîte »,</li> <li>✓ L'aide aux créateurs ou aux repreneurs</li> <li>✓ Le « DEFJ », prêt d'honneur à taux zéro à remboursement différé,</li> <li>✓ La formation Cap entrepreneuriat,</li> <li>✓ « Emergence ESS »,</li> </ul>	Charline Brandala	Ensemble de la Métropole	<p>Nombre de porteurs de projets accompagnés par les différents dispositifs</p> <p>Nombre d'entreprises créées</p>
Département de la Seine-Maritime		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation</li> <li>✓ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion</li> </ul>	<p>21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagements Etat/Département</li> <li>✓ Plan Pauvreté "Insertion"</li> <li>✓ Amélioration de l'orientation des BRSA</li> <li>✓ Garantie d'activité global</li> <li>✓ Offre d'insertion 2020-2021 : Accompagnement social intensif (ASI),</li> <li>✓ Offre d'insertion 2020-2021 : Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans l'emploi indépendant</li> </ul>	Typhaine Orosema ; Gwénaëlle Bricout ; Luc Delaporte		<p>Nombre de personnes concernées par une accompagnement social intensif</p> <p>Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans l'emploi indépendant</p>

✓ Tranquillité publique

Institution	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques du Contrat de ville	Actions	Référents	Territoires ciblés	Indicateurs de suivi
Direction Départementale de la Sécurité Publique	✓ Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	26) Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ)</li> <li>✓ Renforcement du territoire sur l'ensemble du territoire républicain</li> <li>✓ Renforcement des effectifs sur le quartier de reconquête républicaine</li> <li>✓ Animation des Cellule du Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants et des Groupes de Partenariat Opérationnels</li> </ul>	Eric Maudier	Ensemble de la Métropole pour la PSQ. Un quartier de reconquête républicaine (QRR) sur les Hauts-de- Rouen	Nombre de postes créés dans les QRR ; Nombre de délégués à la cohésion police -population ; Montant des saisies des avoirs criminels ; Résultat de l'action des GIR ; Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD.

## Tableau de synthèse Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray

Saint-Etienne-Du-Rouvray	Emploi / insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux » ;</li> <li>✓ Mise en œuvre du Réseau Local d'Insertion ;</li> <li>✓ Renforcement des clauses sociales d'insertion</li> <li>✓ Déploiement de missions de service civique et accompagnement des volontaires ;</li> <li>✓ Consolidation et développement de dispositifs de « mise en emploi » (chantiers d'insertion, « job rebond », «coup de pouce », chantiers à contrepartie...) ;</li> <li>✓ Amélioration de la qualification des publics (apprentissage de la langue, formation de base, numérique...).</li> </ul>	Christophe Dalibert	<p>Nombre d'instances partenariales, nombre, fréquence et type de participants.</p> <p>Nombre de marchés clausés et de personnes concernées par les clauses d'insertion.</p> <p>Nombre de « NEET » repérés et mobilisés.</p> <p>Nombre et typologie des actions de formation et nombre de personnes concernées.</p>
	Education / Réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de la cité éducative sur le Château Blanc et déploiement d'un programme d'actions</li> <li>✓ Augmentation des capacités d'accueil pré-scolaire et promotion de la scolarisation précoce dès 2 ans</li> <li>✓ Développement du partenariat avec l'éducation nationale sur l'inclusion scolaire et la médecine scolaire</li> <li>✓ Développement des parcours d'excellence et les cordées de la réussite</li> </ul>	Jérôme Lalung-Bonnaire	<p>Indicateurs de réussite scolaire (évaluation nationales CP, CE, 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> ; résultats examens ; taux post seconde...).</p> <p>Indicateurs de réussite éducative (Taux de recours aux activités récréatives, enquête parents, nombre de sorties positives PRE et réseau local d'insertion...).</p> <p>Indicateurs de moyen (Amélioration du taux d'encadrement, progression des moyens dédiés sur le QPV, nombre de 2 ans accueillis en école mater, Nombre</p>

				AVS/AESH...).
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coordonner et animer le réseau des acteurs afin d'améliorer les parcours de santé ;</li> <li>✓ Promouvoir les parcours favorables à la santé, tout particulièrement en direction des populations les plus vulnérables ;</li> <li>✓ Rendre effectif l'accès et l'accompagnement aux soins de santé.</li> </ul>	Chloé Stephan	<p>Contractualisation du CLS3 : programme d'actions planifié et mis en œuvre, indicateurs d'évaluation...</p> <p>Nombre de formation sur le territoire et de personnes formées (professionnel, habitants...).</p> <p>Nombre de rencontres réalisées, de partenaires représentées.</p> <p>Nombre d'actions mises en œuvres, de partenaires impliqués et de personnes touchées.</p> <p>Nombre d'habitants ambassadeurs de santé, nombre de projets créés avec les ambassadeurs de santé.</p>
	Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'une Micro-folie ;</li> <li>✓ Développement d'actions hors les murs (spectacles, stage artistique, loisirs d'été, ...) : accompagnement des publics vers l'offre culturelle de droit commune et mise en place et soutien des initiatives locales ;</li> <li>✓ Mise en place d'une tarification symbolique ou gratuite sur les équipements culturels (Conservatoire à Rayonnement Communal, Rive Gauche, centre socio-culturel...) ;</li> <li>✓ Construction d'une médiathèque en associant les habitants dans le cadre d'ateliers urbains citoyen ;</li> <li>✓ Proposer aux enfants de 2 à 18 ns un parcours d'éducation artistique et culturelle.</li> </ul>	Jérôme Lalung- Bonnaire	<p>Evolution des pratiques culturelles (nombres de personnes adhérentes/participantes, nombre d'actions hors les murs, nombre d'actions de médiation culturelle...)</p> <p>Nombre de familles fréquentant les lieux culturels.</p>

	Tranquillité publique / prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (lutte contre le décrochage scolaire, actions d'insertion socio-professionnelle, soutien à la parentalité) ;</li> <li>✓ Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public (agent de tranquillité publique, gestion urbaine et sociale de proximité...) ;</li> <li>✓ Actions de lutte contre la délinquance routière</li> <li>✓ Action de prévention de la radicalisation</li> <li>✓ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes</li> </ul>	Edouard Henry	Données statistiques de l'Observatoire de tranquillité publique. Nombre de situations prises en charge ; Nombre de familles participant à des groupes de paroles ; Nombre de personne « réintégrée » dans un parcours d'insertion ;
--	------------------------------------	---	---------------	--



## Un habitant de la Métropole Rouen Normandie sur dix vit dans un quartier prioritaire

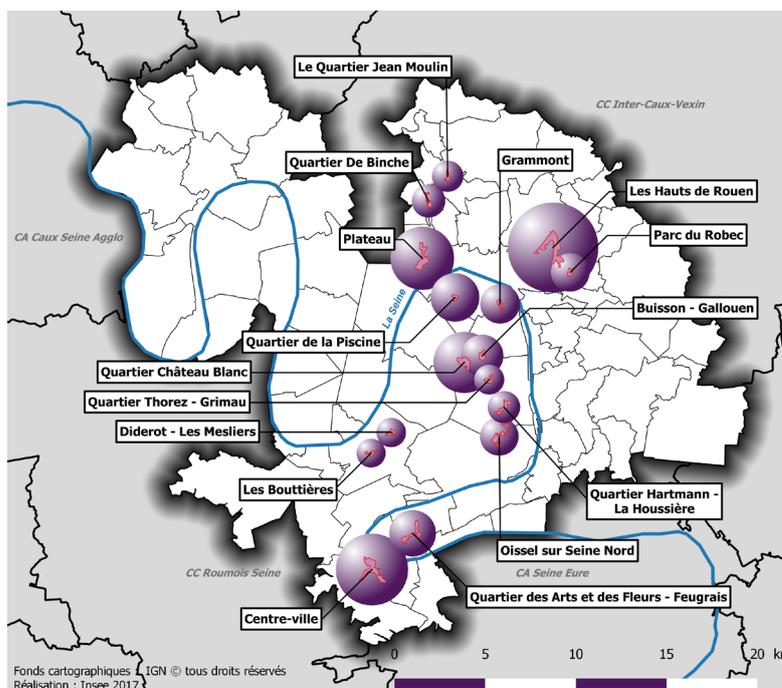
Un habitant de la Métropole Rouen Normandie sur dix, soit 47 800 personnes, vit dans l'un des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certaines caractéristiques structurelles distinguent l'ensemble de ces quartiers du reste de la population : un taux de pauvreté plus élevé, mais également une plus forte part de jeunes, de familles monoparentales, de familles nombreuses, de personnes sans diplôme, un taux de scolarisation des jeunes systématiquement plus faible et une plus grande précarité vis-à-vis de l'emploi. Cependant, ces quartiers recouvrent aussi des situations hétérogènes. La pauvreté est ainsi particulièrement marquée à Château Blanc et dans les Hauts de Rouen, alors que d'autres quartiers, comme Plateau et Centre-ville (Elbeuf), sont relativement moins défavorisés en termes de revenus.

Antoine Le Graët, Thibaut Louza, Caroline Poupet (*Insee Normandie*)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été fixés, pour la France métropolitaine, par le décret n°2014-1750, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils ont été élaborés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur la base d'un critère unique, celui du revenu par habitant, à partir de données carroyées de l'Insee et sur des zones comportant au moins 1 000 habitants. Ils forment désormais le périmètre d'intervention de la nouvelle génération de contrats de ville qui couvre, pour la métropole rouennaise, la période 2015-2022.

La métropole rouennaise comprend 16 QPV répartis sur 14 des 71 communes qui la composent. Ce nombre de communes incluant un QPV est particulièrement élevé pour une métropole de taille moyenne comme celle de Rouen. Les QPV sont situés géographiquement sur un axe nord-sud qui va de Notre-Dame-de-Bondeville au nord (avec le quartier Jean Moulin) à Elbeuf au sud (avec le quartier Centre-ville). La commune de Saint-Étienne-du-Rouvray compte quatre QPV sur son territoire (Château Blanc, Hartmann - La

### 1 16 quartiers prioritaires qui rassemblent 47 800 habitants



#### Population en 2013



Population totale des quartiers :  
47 800 habitants

- Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Communes de la Métropole de Rouen Normandie
- Établissements publics de coopération intercommunale

Sources : Recensement de la population 2013

Houssière, Thorez - Grimau et une partie de Buisson - Gallouen), qui rassemblent un quart de la population communale. Toutefois, les communes comprenant le plus de QPV ne sont pas nécessairement celles qui ont la plus forte part de leur population habitant ce type de quartier. Avec près d'une personne sur deux dans le seul quartier des Arts et des Fleurs - Feugrais, la commune de Cléon est celle où la part de la population vivant en QPV est la plus élevée, suivie d'Elbeuf (38 %) et de Canteleu (35 %), qui ne comportent également toutes deux qu'un seul quartier.

En 2013, l'ensemble des QPV de la Métropole Rouen Normandie (MRN) regroupe 47 800 habitants. Ils représentent 10 % de la population de la métropole rouennaise, ce qui la place en position médiane des métropoles de province, devant Rennes et Toulouse (8 %) mais loin derrière Lille et Strasbourg (respectivement 18 % et 16 %). La part de la population de la MRN habitant en QPV est identique à celle de la Communauté Urbaine Caen la Mer, mais inférieure à celle de l'ancienne Communauté d'Agglomération Havraise (18 %), devenue Le Havre Seine Métropole. La taille des quartiers varie, quant à elle, de 1 à 10, allant de 1 100 habitants aux Bouttières et Diderot - Les Mesliers (Grand-Couronne) à 10 300 habitants dans les Hauts de Rouen (figure 1).

## Un taux de pauvreté de 46 % dans les quartiers prioritaires, soit 30 points de plus que pour l'ensemble de la MRN

En 2014, le niveau de vie médian (*définitions*) dans les QPV de la MRN est de 12 600 euros, soit 7 400 euros de moins que dans l'ensemble de la MRN (figure 2). Les quartiers prioritaires de la métropole de Rouen sont plus touchés par la pauvreté que leurs homologues métropolitains, avec un niveau de vie inférieur de 500 euros. Près de la moitié de la population de ces quartiers vit sous le seuil de pauvreté (46 %), un taux supérieur de 30 points à celui de la MRN, et de 3 points à celui de l'ensemble des QPV de France métropolitaine. Cette pauvreté est également plus marquée que dans les autres EPCI normands les plus peuplés. Le taux de pauvreté est ainsi de 43 % dans les QPV de la CU Caen la Mer et de 40 % dans ceux de la CODAH.

Au-delà de cette forte pauvreté, les QPV sont concernés par certaines problématiques socio-démographiques liées à la composition des ménages, structurellement différente de celle de l'ensemble de la MRN. Ainsi, alors que les familles monoparentales ne représentent que 12 % des ménages de la MRN, elles atteignent 20 % de ceux habitant les QPV. La part de familles nombreuses, de 6 % dans la MRN, est deux fois plus élevée dans les

quartiers prioritaires, et celle de la population étrangère y est trois fois plus forte (16 % contre 5 % dans la MRN). Enfin, si la population est structurellement plus jeune, la proportion de jeunes scolarisés, tout comme le taux d'emploi des personnes en âge de travailler, sont systématiquement plus faibles. *A contrario*, les parts d'emplois précaires parmi les emplois (CDD, missions d'intérim, stages rémunérés, contrats d'apprentissage) et de personnes sans diplôme au sein de la population, sont systématiquement plus élevées (figure 2).

## Château Blanc et les Hauts de Rouen : deux quartiers parmi les plus pauvres de France métropolitaine

Près d'un tiers des habitants des QPV vit à Château Blanc (Saint-Étienne-du-Rouvray) ou dans les Hauts de Rouen (Rouen, Bihorel). Ces deux quartiers comptent respectivement 4 800 et 10 300 habitants et font donc partie des plus peuplés de la MRN. Avec un taux de pauvreté de 56 % chacun, ils se démarquent nettement, non seulement des autres quartiers prioritaires de la métropole rouennaise, mais aussi de l'ensemble de ceux de France métropolitaine (figure 3). En effet, un classement des quartiers de France métropolitaine selon le niveau de vie médian fait apparaître Château Blanc et les Hauts de Rouen en 1 206<sup>e</sup> et 1 234<sup>e</sup> position sur 1 296 quartiers.

## 2 Chiffres clés des QPV selon 4 thématiques et comparaison avec la Métropole Rouen Normandie

Libellé géographique de la commune englobante	Démographie						Revenu		Éducation	Insertion professionnelle		
	Population municipale 2013	Répartition de la population dans les QPV	Part de la population de moins de 25 ans dans la population	Part des familles monoparentales parmi les ménages	Part des ménages de 5 personnes et plus	Part des étrangers dans la population	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	Part des emplois précaires parmi les emplois	Part de la population sans diplôme
<b>Métropole Rouen Normandie</b>	<b>488 906</b>		<b>32,4</b>	<b>12,0</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>20 000</b>	<b>16,4</b>	<b>68,8</b>	<b>59,2</b>	<b>14,1</b>	<b>31,5</b>
<b>QPV de la Métropole Rouen Normandie</b>	<b>47 781</b>	<b>100,0</b>	<b>40,0</b>	<b>20,4</b>	<b>12,0</b>	<b>16,2</b>	<b>12 603</b>	<b>46,5</b>	<b>51,4</b>	<b>39,9</b>	<b>26,2</b>	<b>50,6</b>
Plateau Canteleu	5 089	10,7	38,1	16,9	10,0	13,0	13 163	41,2	52,7	42,3	20,4	49,6
Quartier des Arts et des Fleurs - Feugrais	2 749	5,8	45,1	26,5	15,7	13,1	12 711	46,7	52,5	40,2	32,1	54,0
Parc du Robec	1 883	3,9	38,0	23,5	8,1	12,2	12 882	41,7	47,0	37,8	25,5	54,7
Centre-ville	6 573	13,8	37,4	19,7	8,1	12,0	13 297	41,7	48,8	38,6	31,9	49,6
Les Bouttières	1 063	2,2	39,3	20,2	12,6	10,9	12 833	44,0	51,8	45,7	29,0	44,1
Diderot - Les Mesliers	1 099	2,3	40,1	20,6	14,2	11,3	13 923	35,9	57,9	44,1	27,2	39,9
Quartier De Binche	1 407	2,9	33,4	23,5	6,6	7,6	13 681	38,3	37,0	46,9	20,1	50,2
Quartier Jean Moulin	1 247	2,6	40,0	22,2	8,2	7,4	12 485	47,7	34,3	43,9	27,8	42,9
Oissel sur Seine Nord	1 880	3,9	38,5	22,5	9,0	11,3	13 158	40,7	39,8	47,8	26,6	51,8
Quartier de la Piscine	3 003	6,3	39,0	20,3	12,7	14,9	12 636	45,7	50,6	43,9	18,3	42,8
Grammont	1 981	4,1	nd	19,3	13,9	22,7	12 265	49,1	nd	44,2	29,2	51,5
Les Hauts de Rouen	10 314	21,6	42,1	23,0	11,9	22,2	11 439	56,0	54,0	35,6	30,9	51,7
Quartier Château Blanc	4 779	10,0	40,0	13,6	21,1	29,1	11 606	56,0	54,3	30,3	29,5	61,6
Quartier Thorez - Grimau	1 140	2,4	47,3	s	20,9	nd	14 152	36,8	nd	45,7	nd	40,8
Quartier Hartmann - La Houssière	1 333	2,8	42,8	20,4	16,1	nd	14 039	35,4	nd	46,3	21,1	44,8
Buisson - Gallouen	2 241	4,7	38,6	20,9	11,3	12,2	13 198	39,7	47,3	45,3	18,7	48,7

s : secret statistique

nd : données non diffusables ou non disponibles

Unités : Nombre, %, euros

Sources : Recensement de la population 2013, estimations démographiques 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014

La population de ces quartiers est aussi très concernée par les difficultés d'insertion professionnelle. Les taux d'emploi y sont les plus faibles de tous les quartiers prioritaires de la MRN : 30 % à Château Blanc et 36 % dans les Hauts de Rouen alors qu'il s'élève à 60 % en moyenne dans la MRN. De plus, la population en emploi est parmi la plus touchée par la précarité de l'emploi, une situation qui, pour Château Blanc, est probablement due à la part de personnes sans diplôme au sein de sa population, la plus forte de tous les QPV de la MRN (62 %). À cela s'ajoutent des problématiques plus spécifiquement liées à la composition des ménages. À Château Blanc, 21 % des ménages comptent cinq personnes ou plus, alors que cette part n'est que de 7 % dans l'ensemble de la MRN ; et près d'une personne sur trois y est de nationalité étrangère, un taux significativement supérieur aux autres quartiers. Le quartier des Hauts de Rouen est, quant à lui, caractérisé par une monoparentalité plus élevée (23 % de familles monoparentales parmi les ménages). Malgré ces difficultés, la population jeune (15-24 ans) de ces deux quartiers est l'une des plus scolarisées des QPV. Le taux de scolarisation de ces jeunes reste toutefois très inférieur à celui de l'ensemble des jeunes de la MRN (54 % contre 69 %).

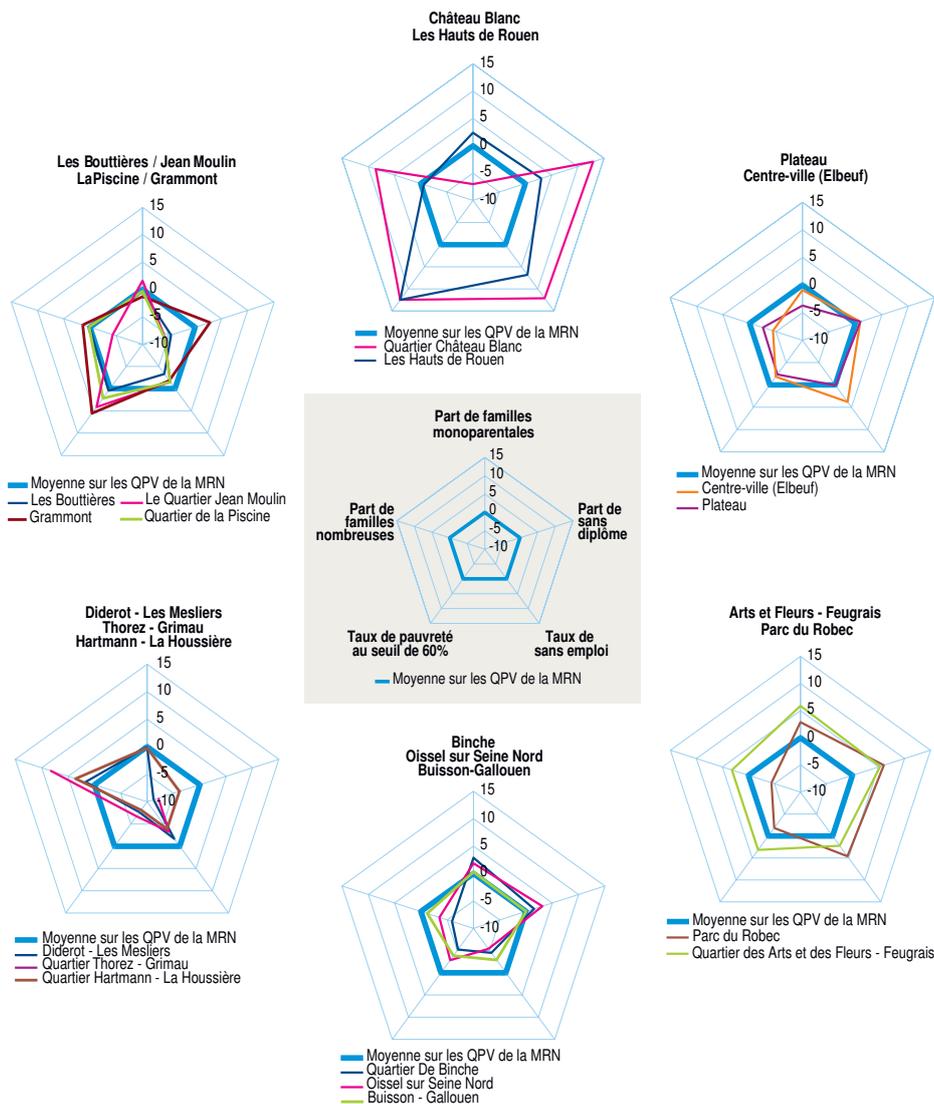
### Plateau et Centre-ville (Elbeuf) : deux quartiers relativement moins pauvres

Un habitant des QPV sur quatre vit dans les quartiers de Plateau (Canteleu) ou de Centre-ville (Elbeuf) qui comptent respectivement 5 100 et 6 600 habitants. Ils font donc partie des quartiers prioritaires les plus peuplés avec Château Blanc et les Hauts de Rouen. En revanche, ils sont nettement moins touchés par la précarité monétaire que les deux précédents puisque leur taux de pauvreté avoisine 42 %. On y rencontre toutefois des problèmes d'insertion dans l'emploi, en particulier à Centre-ville (Elbeuf) où le taux d'emploi est parmi les plus faibles des QPV et la part d'emplois précaires la plus élevée (32 %). Ils sont par ailleurs moins concernés par la monoparentalité et par la présence de familles nombreuses que les autres QPV. La part de familles monoparentales du quartier de Plateau est ainsi la plus faible des QPV après celle de Château Blanc, tandis que celle de familles nombreuses est proche de la moyenne de la MRN dans le quartier de Centre-ville (Elbeuf).

### Arts et Fleurs - Feugrais et Parc du Robec : plus de familles monoparentales et de personnes sans diplôme

Les populations des quartiers des Arts et des Fleurs - Feugrais (Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf) et de Parc du Robec (Darnétal) s'élèvent respectivement à 2 700 et 1 900 habitants. Ils font donc partie des quartiers de taille intermédiaire (entre 1 500 et

## 3 Château Blanc et les Hauts de Rouen particulièrement touchés par la pauvreté et les problèmes d'emploi



Sources : Estimations démographiques 2015, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014

3 000 habitants). On y rencontre les plus fortes proportions de familles monoparentales des quartiers prioritaires, 26 % des ménages pour le quartier des Arts et des Fleurs - Feugrais et 24 % au Parc du Robec. Le quartier des Arts et des Fleurs - Feugrais présente la particularité, unique au sein des QPV de la MRN, d'avoir à la fois une part élevée de familles monoparentales et de familles nombreuses (figure 3). C'est aussi l'un des plus touchés par la pauvreté et par la précarité de l'emploi (au même niveau que celle de Centre-ville (Elbeuf)). Les taux d'emploi de ces deux quartiers sont parmi les plus faibles des QPV de la MRN. Ces difficultés d'insertion professionnelle peuvent être reliées à la part de personnes sans diplôme (55 %), la plus forte de tous les QPV.

### Diderot - Les Mesliers, Thorez - Grimau et Hartmann - La Houssière : des quartiers moins touchés par la pauvreté et mieux insérés dans l'emploi

Avec moins de 1 500 habitants chacun, les quartiers de Diderot - Les Mesliers

(Grand-Couronne), Thorez - Grimau et Hartmann - La Houssière (Saint-Étienne-du-Rouvray) font partie des quartiers prioritaires les moins peuplés de la MRN. Ce sont aussi les quartiers les moins touchés par la précarité monétaire, avec un taux de pauvreté compris entre 35 % et 37 %. Ce taux reste toutefois très supérieur à celui de l'ensemble de la MRN (16 %). Des taux d'emploi qui sont parmi les plus élevés (entre 44 % et 46 %) expliquent sans doute la pauvreté relativement moins marquée de ces QPV. De plus, les personnes en emploi habitant le quartier de Hartmann - La Houssière sont celles dont l'emploi est le moins souvent précaire au sein des QPV de la MRN. Cette situation relativement favorable vis-à-vis de l'insertion professionnelle peut être mise en parallèle avec la part plus faible de personnes sans diplôme dans ces quartiers. Celle-ci n'est en effet que de 40 % à Diderot - Les Mesliers, ce qui place ce quartier plus près de l'ensemble de la MRN pour cet indicateur que de l'ensemble des QPV. C'est aussi à Diderot - Les Mesliers que la part de jeunes scolarisés est la plus

élevée (58 % des jeunes de 15 à 24 ans). Ces quartiers ne se distinguent pas des autres pour la proportion de familles monoparentales, mais ils comptent généralement davantage de familles nombreuses, notamment à Thorez-Grimau où un ménage sur cinq est composé de cinq personnes ou plus, autant qu'à Château Blanc.

### **Binche, Oissel sur Seine Nord, Buisson - Gallouen : une pauvreté moins marquée mais certaines difficultés sociales plus prononcées**

La population des quartiers de Binche (Maromme), Oissel sur Seine Nord et Buisson - Gallouen (Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray) est comprise entre 1 400 et 2 200 habitants. Ils sont moins pauvres que la moyenne des quartiers, avec un taux de pauvreté qui varie de 38 % pour Binche à 41 % pour Oissel sur Seine Nord. Leur population est aussi mieux insérée dans l'emploi puisque Oissel sur Seine Nord et Binche présentent, avec respectivement 48 % et 47 %, les plus forts taux d'emploi des QPV. À Buisson - Gallouen, la part d'emplois précaires parmi les emplois est l'une des plus faibles des QPV de la MRN (19 %), ce qui la rapproche plus de celle de la métropole rouennaise dans son ensemble. Cette situation relativement moins défavorable vis-à-vis de la pauvreté et de l'emploi masque toutefois d'autres difficultés sociales. La part de familles monoparentales est en effet l'une des plus élevées des quartiers prioritaires à Binche et à Oissel sur Seine Nord. La population est plus souvent sans diplôme, en particulier à Oissel sur Seine Nord où la proportion de personnes non diplômées est de 52 %. En outre, les jeunes sont moins souvent scolarisés, surtout à Binche dont le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans n'est que de 37 %, le taux le plus faible après Jean Moulin.

### **Les Bouttières, Jean Moulin, Grammont et le quartier de la Piscine : une pauvreté plus importante malgré un taux d'emploi relativement élevé**

Les quartiers des Bouttières (Grand-Couronne) et de Jean Moulin (Notre-Dame-

de-Bondeville) font partie des quartiers les moins peuplés avec 1 100 et 1 200 habitants. Ceux de Grammont (Rouen) et la Piscine (Le Petit-Quevilly) comptent, quant à eux, 2 000 et 3 000 habitants. Ils font partie des quartiers les plus pauvres. Les taux de pauvreté sont ainsi de 48 % à Jean Moulin et 49 % à Grammont, ce qui les place immédiatement après Château Blanc et les Hauts de Rouen. Les Bouttières et la Piscine ont des taux de pauvreté plus faibles, de 44 % et 46 %. Malgré cette forte pauvreté, les taux d'emploi dans ces quartiers restent supérieurs à la moyenne des QPV puisqu'ils varient de 44 % pour Jean Moulin, la Piscine et Grammont, à 46 % pour les Bouttières. Les situations sont en revanche plus contrastées s'agissant de la part d'emplois précaires qui est proche de 29 % pour les Bouttières, Grammont et Jean Moulin alors qu'elle est la plus faible des QPV pour le quartier de la Piscine (18 %). Il en est de même pour la part de la population sans diplôme qui apparaît

nettement supérieure à la moyenne des QPV à Grammont (51 %) mais proche de 43 % pour les trois autres quartiers. Enfin, la part de jeunes scolarisés est la plus faible des QPV de la MRN à Jean Moulin (34 %). ■

#### **Un diagnostic infra-urbain de l'ensemble de la MRN**

Au-delà de l'analyse des quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville, une étude de l'ensemble de la MRN a été réalisée au niveau des IRIS. Cette maille permet d'analyser, de manière plus exhaustive, les différentes dynamiques des territoires de la Métropole à travers de nombreux indicateurs portant sur des thématiques démographiques, économiques et sociales. Cette approche permet également d'observer l'évolution de ces territoires depuis le précédent diagnostic réalisé sur le territoire de la MRN et publié en 2014. L'ensemble de cette analyse territoriale est détaillé dans la seconde partie de l'Insee Dossier « Diagnostic social infra-urbain et des quartiers prioritaires de la Métropole de Rouen Normandie » (*Pour en savoir plus*).

## **D**éfinitions

### **Médiane**

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

### **Famille monoparentale**

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (sans enfant).

### **Niveau de vie**

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage (total des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

### **Part des emplois précaires parmi les emplois**

Part des personnes en emploi précaire (contrat d'apprentissage, placés par une agence d'intérim, emplois-jeunes, CES, contrats de qualification, stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée) parmi les personnes ayant un emploi.

### **Taux de pauvreté**

Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine, dit « seuil de pauvreté ».

### **Données carroyées**

L'analyse cartographique selon la méthode dite « de carroyage » consiste à découper le territoire en carreaux. Cette analyse sur données carroyées permet de comprendre les caractéristiques de la population étudiée sur une maille géographique très fine. Elle s'affranchit des limites territoriales pour saisir des nuances au sein d'une zone, mais pallie aussi l'absence de données sur certains territoires.

## **P**our en savoir plus

- Le Graët A., Louza T., Poupet C., « Diagnostic social infra-urbain des quartiers prioritaires de la Métropole Rouen Normandie », *Insee Dossier n° 14*, juin 2019
- Delamare J., Follin J., Marajda J., « Diagnostic social infra-urbain de la CREA, indicateurs sociaux dans les quartiers », *Dossier d'Aval Haute-Normandie*, février 2014
- Données sur les quartiers de la politique de la ville sur insee.fr : [www.insee.fr/fr/statistiques/2500431?sommaire=2500477](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2500431?sommaire=2500477)
- Système d'information géographique de la politique de la ville (pour l'accès à des fiches par quartiers) : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/247600596>



#### **Insee Normandie**

5, rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN Cedex

**Directeur de la publication :**  
Daniel Brondel

**Rédactrice en chef :**  
Maryse Cadalanu

**Attachée de presse :**  
Carole Joselier  
Tél : 02 35 52 49 17

**Mise en page :**  
Agence Elixir, Besançon  
ISSN : 2493-7266 (en ligne)  
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2019